



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**SECRÉTARIAT PERMANENT DU CONSEIL  
NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**PROJET DE GESTION INTEGREE ET  
DURABLE DU PAYSAGE DE L'AIRE PROTEGEE  
DU COMPLEXE PO-NAZINGA-SISSILI  
(PONASI)**

**BURKINA FASO**

*La Partie ou la Mort, nous Vaincrons*

## **PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES**



**Mars 2025**

# Table des matières

|                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u> .....                                                                                            | 3  |
| <u>INTRODUCTION</u> .....                                                                                                      | 4  |
| <u>I. CONTEXTE DU GENRE AU BURKINA FASO</u> .....                                                                              | 5  |
| <u>II. ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DES ACTIVITES DU PROJET</u> .....                                                  | 6  |
| <u>III. POPULATIONS AU SEIN DE L'AIRE PAYSAGERE PONASI</u> .....                                                               | 7  |
| <u>3.1 Ranch de Gibier de Nazinga (RGN)</u> .....                                                                              | 7  |
| <u>3.2 La forêt classée de la Sissili</u> .....                                                                                | 7  |
| <u>IV. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DANS LE COMPLEXE PONASI</u> .....                                                             | 8  |
| <u>4.1 Niveau de vie des ménages</u> .....                                                                                     | 8  |
| <u>4.2 Moyens de subsistance des communautés locales et avantages socio-économiques liés aux Aires Protégées (AP)</u><br>..... | 8  |
| <u>4.3 Services écosystémiques</u> .....                                                                                       | 8  |
| <u>V. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LE PAYSAGE DE PONASI</u> .....                                                | 9  |
| <u>5.1 Facteurs contribuant à l'amélioration du niveau de vie des femmes de PONASI</u> .....                                   | 9  |
| <u>5.3 Moyens de subsistance / revenus</u> .....                                                                               | 10 |
| <u>VI. ACCÈS / CONTRÔLE / INFORMATION / PRISE DE DÉCISION</u> .....                                                            | 12 |
| <u>6.1 Les femmes et la terre dans le complexe PONASI</u> .....                                                                | 12 |
| <u>6.2 L'accès des femmes aux ressources agricoles</u> .....                                                                   | 12 |
| <u>6.3 Réalisation des activités d'élevage par les femmes</u> .....                                                            | 12 |
| <u>6.4 Les femmes et l'accès aux ressources forestières</u> .....                                                              | 13 |
| <u>VII DÉFIS LIÉS AU GENRE DANS LE PAYSAGE DE PONASI</u> .....                                                                 | 15 |
| <u>VIII. PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DU PROJET PONASI</u> .....      | 15 |
| <u>8.1 Objectifs du plan d'action</u> .....                                                                                    | 15 |
| <u>8.2 Composante et produits concerne par la prise en compte du genre</u> .....                                               | 16 |
| <u>8.4.1 Répartition du budget par composante</u> .....                                                                        | 62 |
| <u>CONCLUSION</u> .....                                                                                                        | 62 |
| <u>ANNEXES</u> .....                                                                                                           | 64 |
| <u>1. Glossaire</u> .....                                                                                                      | 64 |
| <u>2. Principes directeurs</u> .....                                                                                           | 65 |
| <u>3. INDICATEURS GENRE</u> .....                                                                                              | 66 |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|       |                                                                |
|-------|----------------------------------------------------------------|
| AP    | Aire protégée                                                  |
| CLPE  | Consentement libre, préalable et éclairé                       |
| CPP   | Partenariat pilote national pour la gestion durable des terres |
| CGES  | Cadre de gestion environnementale et sociale                   |
| CVD   | Conseil Villageois de Développement                            |
| DGF   | Direction de la Gestion des Finances                           |
| DGEF  | Direction Générale des Eaux et Forêts                          |
| DPE   | Direction Provinciale de l'Environnement                       |
| DRE   | Direction Régionale de l'Environnement                         |
| DRH   | Direction des Ressources Humaines                              |
| ES    | Biens et services des écosystèmes                              |
| ESES  | Évaluation Sociale et Environnementale Stratégique             |
| FAF   | Fonds d'Aménagement forestière                                 |
| FC    | Forêt classée                                                  |
| FEM   | Fonds pour l'environnement mondial                             |
| ITS   | Inspection Technique des Services                              |
| MEEA  | Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement  |
| OSC   | Organisation de la Société Civile                              |
| PNUD  | Programme des Nations unies pour le développement              |
| PFNL  | Produits forestiers non ligneux                                |
| PGES  | Plan de gestion environnementale et sociale                    |
| PN    | Parc national                                                  |
| PNKT  | Parc national de Kaboré-Tambi                                  |
| SFR   | Service Foncier Rural                                          |
| SG    | Secrétaire Général                                             |
| TGI   | Tribunal de Grande Instance                                    |
| UCP   | Unité de Coordination du Projet                                |
| ZOVIC | Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique                       |

## INTRODUCTION

L'égalité des sexes constitue un des principes directeurs du programme de développement durable qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux (ODD) à atteindre d'ici 2030, adopté le 25 septembre 2015 par les États membres de l'ONU au Sommet sur le développement durable. À travers un objectif spécifiquement dédié à l'égalité ainsi qu'à l'intégration transversale du genre, cet agenda 2030 permettra d'apporter une réponse aux causes structurelles des inégalités et des discriminations. Il s'agit d'adresser à la fois une question de droits humains et de développement. Une telle stratégie constitue une garantie de l'efficacité des politiques de développement. Le Burkina Faso à l'instar des autres pays s'est engagé dans la réalisation de l'agenda 2030 et a donc souscrit aux objectifs de développement durable y compris les ODD 5 et 16, à savoir parvenir au respect de l'équité et à l'égalité des sexes et contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles. Le Burkina est classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice basé sur le genre de 0,631, le classant ainsi 183ème sur 188<sup>1</sup> pays en dépit des actions menées par le gouvernement pour relever les défis institutionnels, économiques et culturels en matière d'égalité des chances, d'équité et de genre.

Reconnaissant que l'égalité de genre est une précondition et un accélérateur pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), le PNUD s'est engagé à promouvoir et à prendre en compte l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans tout ce qu'il fait. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui est une partie intégrante de la vision du développement humain durable du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). A travers son Plan stratégique 2022- 2025, défini au niveau mondial, le PNUD œuvre pour la réduction des inégalités en promouvant les droits des femmes et des filles, et en luttant contre les pratiques discriminatoires, les rôles et les stéréotypes qui agissent sur les opportunités de participation des femmes au processus de développement et renforcent les obstacles à leur autonomisation.

Les actions du PNUD Burkina Faso en faveur de la promotion du genre sont particulièrement focalisées sur les interventions en appui au gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre 2020-2024, en étroite collaboration avec le ministère en charge du genre.

Le Burkina Faso s'est fermement engagé en faveur de l'égalité des sexes et cet engagement s'est matérialisé par la création d'un Ministère en charge du Genre et de la Famille et l'élaboration d'une Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020 – 2024 accompagnée de son plan d'action. Les mesures prises se sont déjà traduites dans l'éducation, la santé, la participation politique et aux processus de consolidation de la paix, l'autonomisation des femmes et des filles, et la prise en charge des survivant-e-s de VBG. Cependant, de nombreux défis demeurent en matière d'égalité des droits et des chances pour toute la population.

## I. CONTEXTE DU GENRE AU BURKINA FASO

Selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en 2014 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD, 2014), les femmes ont un faible accès et un faible contrôle des facteurs de production et des ressources. Le faible niveau de développement du capital humain dans le pays est beaucoup plus prononcé pour les femmes, réduisant leur productivité au travail, y compris dans le secteur agricole, qui est une source d'emploi et de revenus pour près de 80% de la population active (Politique nationale de genre, 2009).

Le contexte culturel et religieux du Burkina Faso comprend des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée, et leur participation aux sphères de décision. Malgré des dispositions légales et des mesures politiques favorables à l'égalité des droits entre hommes et femmes, le statut des femmes n'a pas fondamentalement changé (Tree Aid, 2017). Les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés, fixés à l'avance par la culture traditionnelle et renforcés par certaines croyances religieuses, sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles, voire divines (Tree Aid, 2016).

Ces inégalités au niveau socioculturel et religieux concernent principalement :

- la persistance de la préséance du garçon sur la fille dans le choix des naissances, le droit de succession et le droit de propriété ;
- les inégalités et les disparités dans la division sexuelle du travail qui donnent plus de charge de travail à la femme qu'à l'homme, à la fille qu'au garçon, avec des effets néfastes sur leur santé, leur productivité, leur temps libre et leur réinvestissement dans le capital humain ;
- l'existence et la perpétuation de pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes (lévirat, excision, bastonnade, sororité, polygamie imposée à la première épouse, mariage précoce et forcé...) et parfois à l'homme ;
- les violences sexuelles telles que le viol, le harcèlement sexuel, les agressions et abus sexuels, l'exploitation sexuelle des filles ;
- les inégalités dans l'accès ou la poursuite des processus d'exclusion sociale ou d'auto-exclusion, et notamment des femmes et des enfants (filles et garçons) des sphères de décision.

Préoccupé par les inégalités entre hommes et femmes dans le processus de développement et surtout par la valorisation du rôle actif des femmes dans ce processus, le Burkina Faso a adopté en 2009 une Politique Nationale Genre. Cette politique traduit la préoccupation des autorités nationales et des partenaires au développement pour qui la question de l'équité et de l'égalité des genres en matière de droits civils, civiques, politiques, économiques et sociaux est un axe central dans les processus décisifs et la gestion du développement.

L'intégration du genre est désormais adoptée dans tous les documents de politique de développement et les plans d'action au Burkina Faso. Ainsi, les textes législatifs suivants reflètent cette intégration :

- La Constitution du 2 juin 1991 affirme dans son article premier la liberté et l'égalité de tous les Burkinabés, leur droit égal de jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la Constitution, et l'interdiction de toute discrimination, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le genre, la langue, la religion, la caste, l'opinion politique, la fortune et la naissance.
- Le code des personnes et de la famille de 1988, qui vise à améliorer le statut juridique et la protection sociale de la femme et de l'enfant, jette les bases juridiques de la justice sociale dans la famille.
- Les textes de réorganisation foncière et agraire donnent aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance de la terre.
- Le code du travail et le code pénal comportent des mesures visant à promouvoir l'égalité des genres et la justice sociale.
- Le code général des collectivités territoriales donne aux hommes et aux femmes les mêmes droits de participer à l'action civique et à la gestion des affaires locales.

Plusieurs politiques nationales intègrent la question de l'égalité et de l'équité entre les genres : le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la lettre de politique de développement rural décentralisé, la politique nationale de la population, la politique et le plan d'action et le document d'orientation pour la promotion et la protection des droits de l'homme, la politique nationale d'action sociale et le programme national de développement économique et social etc..

Au niveau institutionnel et opérationnel, le Burkina Faso a pris en compte la dimension genre à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique à travers la création du ministère de la Promotion de la Femme en juin 1997 et du ministère de la Promotion des Droits Humains en 2002, l'élaboration en 2004 d'un manuel sur l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, ainsi que l'intégration du genre dans les politiques sectorielles et la création de points focaux et de cellules dans les secteurs de base.

Malgré cette position nationale en faveur du genre et des efforts, les inégalités et les disparités entre hommes et femmes sont encore très présentes dans la société burkinabé. Elles s'expliquent en partie par les résistances au genre tant au niveau national que local, la persistance du système patriarcal qui prône et assure la domination des hommes sur les femmes, la difficulté à faire appliquer les lois, les contraintes socioculturelles tenaces qui déterminent la faible participation ou la marginalisation des femmes dans la vie économique et publique.

## **II. ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DES ACTIVITES DU PROJET**

Le paysage de l'Aire Protégée PONASI occupe partiellement les territoires de neuf (9) communes réparties sur trois régions administratives, le Centre-Est, le Centre-Sud et le Centre-Ouest. Les communes concernées directement sont celles de Zabré, Zoaga, Guiaro, Pô, Toécé, Doulougou, Biéha, Sapouy et Nobéré.

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations animales des aires protégées Etatiques et communautaires du paysage PONASI situées dans les régions Centre-Sud, Centre-Est et Centre-

Ouest. Les services techniques centraux et déconcentrés ainsi que les populations locales de ces Aires Protégées constituent les bénéficiaires indirects de ce projet.

### **III. POPULATIONS AU SEIN DE L'AIRES PAYSAGERE PONASI**

#### **3.1 Ranch de Gibier de Nazinga (RGN)**

Le RGN se trouve sur des terres appropriées par des villages riverains Nuna et Kasséna, qui y revendiquent des droits coutumiers et y exercent différentes maîtrises sur les terres et les ressources. Autour du Ranch de gibier de Nazinga, les Gourounsis qui occupent les provinces du Nahouri et de la Sissili (regroupent notamment les Nuna et les Kasséna ) constituent le groupe ethnique majoritaire (93%), en plus des Mossi (4%), Bissa (2%) et Peul (1%). Le pays Kasséna s'étend de la rivière Nazinon jusqu'à la rivière Sissili à l'Ouest, dans les communes de Pô, Tiébélé et Guiaro, et se prolonge dans le nord du Ghana.

Les Mossis, arrivés par vagues successives depuis le plateau du nord du pays, constituent actuellement la majorité de la population immigrée. Ce sont des agriculteurs et d'importants concurrents dans l'accès à la terre.

Les Peuls sont des agropasteurs migrants nomades, à la recherche de pâturages pour leurs troupeaux de bovins.

Lors de la création du RGN, ces populations ont délibérément cédé leurs terres dans l'espoir d'un avenir meilleur. La population humaine autour du RGN a été multipliée par 4,5 en 30 ans. En général, la densité humaine dans le paysage du PONASI augmente rapidement en raison de la migration des Mossis et des Peuls des régions écologiquement précaires du centre et du nord du pays avec des traditions et des pratiques d'utilisation des ressources locales différentes<sup>1</sup>, et du retour massif des Burkinabés de la diaspora ces dernières années<sup>2</sup>.

#### **3.2 La forêt classée de la Sissili**

Elle est aussi caractérisée par un afflux important de migrants attirés par l'importance des ressources naturelles et la relative fertilité des terres. On y rencontre surtout les Nuni, un sous-groupe Gourounsi dont la présence dans la région est ancienne, ainsi que les Mossis, les Oualas et les Peuls.

Les villages riverains du PNKT sont multiethniques et composés de plusieurs groupes installés à différentes époques. Les groupes les plus anciennement installés et les plus nombreux sur les deux rives du Nazinon sont les Mossis et les Gourounsis.

Autour du corridor n°2, dans la commune de Zabré, la population est surtout composée des Bissas, Koussassis, Moosés, Gourounsis et des Peuls (PCD de la commune de Zabré, 2015). Les Kassénas, un sous-groupe Gourounsi, représentent plus de 85% de la population dans les communes de Tiébélé, Pô et Guiaro.

---

<sup>1</sup> Vermeulen C, Michaux J.F. (2007). Les populations riveraines du Ranch de Nazinga : anthropologie politique, aménagement des terroirs et zones villageoises de chasse. In : W. Delvingt & C. Vermeulen (Eds.), Nazinga. Région Wallonne, Presse Agronomique de Gembloux, Nature+, APEFE, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (Burkina Faso), Gembloux et Ouagadougou.

<sup>2</sup> MEGECC, 2014

Dans les communes de Nobéré, Toécé et Doulougou, les Mossis sont les plus nombreux. Dans la commune de Zoaga, les groupes ethniques les plus importants en nombre sont les Koussassi (75%), les Bissas (25%), les Peuls (3%) et les Mossis (1%) (PCD de la commune de Zoaga, 2013). On y rencontre également des ethnies minoritaires telles que les Fafarsés.

L'afflux de migrants dans l'aire paysagère du complexe PONASI, risque de compromettre la pérennité du potentiel de production des terres de la zone. La majeure partie de la population s'est accrue du fait de l'immigration d'ethnies venant d'autres régions du pays ayant des traditions et des pratiques d'exploitation des ressources différentes. La pratique de la culture itinérante est rendue possible par la relative disponibilité des terres dans ces localités. Les pratiques culturelles destructives et la forte croissance démographique induisent une pression qui s'accroît de façon exponentielle sur les ressources naturelles et les conséquences pourraient s'accroître davantage avec le temps.

#### **IV. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DANS LE COMPLEXE PONASI**

##### **4.1 Niveau de vie des ménages**

Selon les principaux critères définis par les populations, la possession d'un capital agropastoral et la capacité de production sont déterminantes dans l'amélioration du niveau de vie des ménages. La situation des personnes pauvres est d'autant plus critique qu'il est presque impossible pour elles d'obtenir du crédit en raison de leur insolvabilité. Pour pouvoir s'approvisionner en céréales (sur le marché), ces personnes prêtent leur main-d'œuvre pour des travaux journaliers (rémunérés), le plus souvent, dans les champs d'autrui. Ainsi, 61% des ménages sont considérés comme pauvres, 30% moyennement pauvres et 9% sont riches.

##### **4.2 Moyens de subsistance des communautés locales et avantages socio-économiques liés aux Aires Protégées (AP)**

Les avantages socioéconomiques directs et indirects associés aux AP du PONASI <sup>3</sup> englobent les moyens de subsistance basés sur l'utilisation des ressources naturelles dans l'ensemble du paysage, les emplois directs et indirects créés dans et autour des aires protégées, ainsi que l'amélioration des activités agricoles et d'élevage menées par les communautés voisines en raison de conditions environnementales plus favorables à proximité des AP.

Les moyens de subsistance consistent principalement en des activités du secteur primaire, à savoir l'agriculture qui emploie environ 95 % de la population active dans le paysage du PONASI, l'élevage, la chasse, la pêche, l'artisanat, le bois combustible et le charbon de bois, la récolte des PFNL et du fourrage, l'apiculture, l'extraction de gravier et l'orpaillage.

##### **4.3 Services écosystémiques.**

Le complexe d'aires protégées PONASI, avec sa grande superficie forestière, aide à contrer le changement climatique par la séquestration du carbone et constitue un refuge pour la faune. Les nombreux services écosystémiques qu'il fournit contribuent à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés locales face aux effets néfastes du changement climatique.

---

<sup>3</sup> Direction des Forêts et de la Faune, 2013. Étude socio-économique sur la contribution des aires protégées au développement socio-économique des populations locales.

Les aires protégées contribuent à maintenir l'éventail de populations d'animaux sauvages chassés par les communautés locales dans les terroirs adjacents. Les communautés locales pratiquent traditionnellement la chasse de subsistance dans leur terroir villageois pour répondre à leurs besoins individuels et familiaux, mais ne peuvent pas chasser dans les zones concédées pour la chasse sportive ou touristique uniquement accessible aux détenteurs de permis. Dans les concessions, les chasseurs doivent être accompagnés d'un guide, d'un pisteur et d'un porteur, et dans les terroirs villageois ou les zones de chasse villageoises (ZOVIC), les chasseurs doivent louer les services d'un pisteur recruté au sein du comité villageois de gestion de la faune (CVGF), offrant ainsi des emplois aux communautés locales.

Les chantiers d'aménagement forestier (CAF) ont été mis en place depuis 1985 pour endiguer l'exploitation incontrôlée du bois, principale source d'énergie au Burkina Faso.

Les CAF mis en place ont fourni de nouvelles sources de revenus aux populations riveraines des forêts par l'exploitation forestière, les PFNL et d'autres emplois nécessaires à la gestion forestière, contribuant ainsi à réduire la pauvreté au sein de ces communautés. Cependant, la durabilité de ce modèle de gestion participative des forêts est compromise par le manque de réinvestissement dans le fonds d'investissement forestier, l'absence de reboisement et la tendance à développer de nouvelles forêts naturelles, et le contrôle de la production par l'État et les grossistes, de sorte que les populations locales ne se perçoivent pas comme des gestionnaires de leurs ressources.

## **V. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LE PAYSAGE DE PONASI**

Selon l'évaluation de la démographie dans les communes d'intervention du projet, les femmes représentent 52,78% de la population totale. Bien que les femmes contribuent de manière importante à la production agro-sylvo-pastorale dans l'espace paysager du complexe PONASI, leur niveau de vie reste faible dans tous les sites étudiés. Les bénéfices tirés des différents systèmes de production ne sont pas suffisants pour soutenir un réel développement dont elles pourraient bénéficier. Selon l'évaluation du marqueur de genre du PNUD, le projet est classé dans la catégorie GEN2, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est un objectif important.

### **5.1 Facteurs contribuant à l'amélioration du niveau de vie des femmes de PONASI**

Les enquêtes de terrain dans le paysage du complexe PONASI ont permis d'identifier une série de facteurs déterminant le bien-être des femmes, dont les plus importants sont : i) la couverture des besoins de base (santé, vêtements, bijoux) ; ii) la prise en charge des enfants (éducation, santé, vêtements) ; iii) la pratique d'une activité génératrice de revenus (basée sur les ressources forestières, l'élevage, l'agriculture) ; iv) la contribution aux dépenses du ménage (alimentation, santé) ; v) la contribution aux affaires sociales (baptêmes, fiançailles, mariages, funérailles ...).

L'appréciation du niveau de vie des femmes de la zone d'intervention est liée à leur capacité à satisfaire leurs besoins de base, à satisfaire ceux de leurs enfants, à contribuer aux dépenses du ménage et à pouvoir participer aux événements sociaux. Les autres types de besoins, dont l'alimentation, sont couverts par la production du ménage sous la responsabilité du chef de famille,

qui est également responsable du logement. Or, la capacité des femmes à contribuer à ces besoins dépend de la possibilité d'exercer une activité génératrice de revenus (AGR). Cependant, les revenus générés par ces AGR sont faibles, faute d'investissement et de savoir-faire pour la plupart d'entre elles. Les femmes exercent principalement des AGR dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation des ressources forestières, notamment les produits ligneux et non ligneux.

### **5.2 Impact de la pauvreté des ménages sur les femmes**

Estimant que, sur la base des bénéfices de leurs propres activités, les femmes doivent faire face aux besoins du ménage lorsque leur production ne le permet pas, les femmes s'identifient au niveau de vie général du ménage. L'une des femmes interrogées a déclaré : " S'il y a de la pauvreté dans le ménage, c'est la femme qui va chercher des PFNL en brousse pour les vendre ou qui réalise des activités contractuelles (main-d'œuvre agricole journalière rémunérée) que l'homme a honte de faire, pour faire face aux besoins du ménage ".

Lorsque la femme est pauvre, les enfants en souffrent également. En effet, de nombreuses femmes sont responsables du bien-être des enfants (éducation, habillement, alimentation) malgré la présence d'un homme. De plus, lorsque l'école des enfants est éloignée du village, et qu'ils ne peuvent donc pas rentrer à la maison pour déjeuner, c'est la mère qui se préoccupe de trouver de l'argent pour leur repas. Il est donc impératif que les femmes aient toujours accès à de l'argent.

### **5.3 Moyens de subsistance / revenus**

Les femmes du paysage PONASI tirent la plupart de leurs revenus des produits de l'élevage, des produits agricoles et des ressources forestières. Les types d'animaux élevés par les femmes sont les moutons, les chèvres, les porcs, la volaille et, dans une certaine mesure, les asins. Le lait est principalement commercialisé par les femmes de la communauté peule. Les animaux, qui constituent également une épargne pour elles, sont vendus en fonction des besoins. Les produits agricoles suivants sont également des sources de revenus pour les femmes de la zone d'intervention du projet : niébé, arachide, riz, sésame, sorgho rouge, soja et produits maraîchers tels que les oignons, épinards, laitue, choux, tomate, piment, courgette, aubergine locale, carotte. Les quantités récoltées ne sont cependant pas toutes destinées à la commercialisation puisqu'entre un tiers et la moitié est conservée pour l'alimentation et comme semences.

Selon les femmes, depuis environ cinq ans : les superficies dédiées à la production d'arachide ont été progressivement réduites au profit du sésame ; les rendements sont en baisse à cause de l'infertilité des sols et des effets du changement climatique ; les productions maraîchères dans les sites aménagés sont financièrement rentables, mais les puits construits pour l'arrosage s'assèchent tôt (dès janvier-février) et ne permettent pas une production continue.

En relation avec les aires protégées et les terroirs adjacents, les femmes tirent également des revenus du bois et des produits forestiers non ligneux. Les produits ligneux comprennent le charbon de bois et le bois énergie. La carbonisation (par les femmes) est plus prononcée dans les villages de Kapori et Mantiongo dans la commune de Po.

Les PFNL les plus exploités à des fins commerciales sont le beurre de karité, le soumbala (épice à base de graines de néré), les amandes de karité, le tamarin, le détarium, la liane goïne, les balanites, les graines de néré et la farine de la pulpe de néré.

Les produits transformés sont produits par des groupements de femmes qui sont généralement impliqués dans plusieurs produits (beurre de karité, savon au karité, soumbala). Globalement, les produits transformés sont ceux qui génèrent les revenus les plus élevés. Cependant, les moyens de transformation sont artisanaux (seuls quelques groupements qui ont bénéficié de l'appui de certaines ONG ont un système de production semi-mécanisé). Avec un meilleur équipement, le développement de ces AGR pourrait être plus bénéfique pour les femmes.

#### 5.4 Cadre pour l'exploitation des PFNL par les femmes de PONASI

Malgré un environnement favorable, les activités d'exploitation et de commercialisation des PFNL par les femmes du complexe PONASI apportent peu de bénéfices par rapport au potentiel disponible.

**Tableau des facteurs de développement de filières durables et prometteuses dans les PFLN**

| <b>Facteurs favorables</b>                                                                                 | <b>Facteurs défavorables</b>                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Existence d'organisations locales de gestion des ressources forestières                                    | Faible organisation des groupes de femmes                                                                                                                    |
| Augmentation de la demande de PFNL aux niveaux national, sous-régional et international                    | Faible accès au marché                                                                                                                                       |
| Disponibilité et accessibilité des ressources forestières                                                  | Gestion insuffisante de la ressource                                                                                                                         |
| Disponibilité de partenaires techniques et financiers pour soutenir le développement des filières des PFNL | Insuffisance d'équipements et de matériels pour le traitement et la production des PFNL                                                                      |
| Cadre législatif et réglementaire favorable                                                                | Absence de stratégie commerciale                                                                                                                             |
| Environnement politique favorable                                                                          | Faible accès au financement                                                                                                                                  |
| Rôle réglementaire assuré par le service forestier                                                         | Pas de transformation de certains produits comme la liane de goïne et le détarium                                                                            |
|                                                                                                            | Faible demande locale de produits bruts, car les populations locales utilisent les mêmes zones de production que celles qui en font une activité commerciale |

Malgré le fait que l'espace paysager du complexe PONASI offre des possibilités de développement de produits pouvant s'insérer dans des marchés de niche, notamment les produits biologiques, équitables et de commerce équitable, dans l'ensemble, peu d'organisations de femmes ont bénéficié d'actions d'appui structurel de la part des ONG, des projets et des programmes.

## **VI. ACCÈS / CONTRÔLE / INFORMATION / PRISE DE DÉCISION**

### **6.1 Les femmes et la terre dans le complexe PONASI**

Les lois et règlements relatifs à la gestion foncière au Burkina Faso (notamment la réforme foncière et la loi 034 sur le régime foncier rural), favorisent l'accès à la terre pour toutes les couches sociales, sans distinction de genre ou de catégories socioprofessionnelles.

À PONASI, les femmes bénéficient généralement de parcelles de terre accordées par le chef de famille sur les terres du ménage. Ces parcelles atteignent exceptionnellement un hectare. Cependant, les champs du ménage étant prioritaires, elles n'ont pas assez de temps à consacrer à leur propre champ. La promotion de semences améliorées, dont le cycle de production est court, pourrait être faite auprès des femmes pour leur permettre de récolter plus tôt et d'avoir plus de temps à consacrer aux champs de culture du ménage.

Au niveau local, la question de l'accès à la terre ne se pose pas de manière particulièrement aiguë pour les femmes des différentes communautés. En effet, selon le système de représentation sociale qui caractérise les communautés, le bien-être de la femme, et donc du ménage, est de la responsabilité de l'homme en tant que chef de famille. Ce qui est ramené à la maison par la femme est perçu comme un " plus ", à l'exception des légumes qu'elle est tenue de cultiver pour la cuisine.

### **6.2 L'accès des femmes aux ressources agricoles**

Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par l'accès aux facteurs de production et aux ressources foncières dont elles dépendent pour leur subsistance et leurs conditions de vie, en raison des inégalités liées à leur accessibilité.

### **6.3 Réalisation des activités d'élevage par les femmes**

Les femmes sont principalement impliquées dans l'élevage de petits ruminants (moutons, chèvres), dans l'élevage de porcs et dans l'aviculture, suivant une méthode d'élevage extensive. Pour les petits ruminants et les porcs, elles pratiquent beaucoup plus l'élevage. L'embouche est presque inexistante, bien que ce mode de production génère plus de revenus.

Si l'accessibilité générale des femmes aux terres n'est pas considérée comme un problème particulier, il en va différemment pour les sites aménagés à des fins de production intensive. Il n'a pas été possible d'obtenir des données au niveau des communes, mais dans la région Centre-Est, en 2016, les femmes représentaient 40% des bénéficiaires ayant accès à des bas-fonds aménagés, contre 60% pour les hommes. Dans la région Centre-Sud, cette répartition était de 35% de femmes et 65% d'hommes. Dans la région Centre-Ouest en 2016, seuls 27,8 périmètres irrigués ont été attribués aux femmes contre 72,2% aux hommes.

De plus, les facteurs de production ne sont pas contrôlés par les femmes et leur sont souvent inaccessibles. Par exemple, les techniques et technologies de production (techniques CES/DRS,

semences améliorées) sont moins pratiquées dans les parcelles appartenant aux femmes. Les charrues, charrettes et autres outils de production, lorsqu'ils sont disponibles dans le ménage, sont surtout utilisés dans les exploitations familiales.

En somme, si les femmes ne peuvent être pleinement mobilisées pendant la saison hivernale en raison du travail dans les exploitations familiales, il serait important de se concentrer sur la création d'emplois pour elles pendant la saison sèche, une période pendant laquelle les populations rurales sont généralement sous-employées, voire oisives.

Ainsi l'appui aux femmes pourrait être orienté vers le développement de filières forestières où elles sont leaders, et l'appui aux coopératives de femmes pour l'acquisition de parcelles (dédiées aux coopératives), qui seront aménagées et exploitées par elles. Les cultures à promouvoir seront des cultures de rente (telles que le sésame, le riz, le fonio). Les revenus de ces productions pourront être utilisés pour investir dans d'autres sites de production et serviront également de base à des microcrédits entre elles.

#### **6.4 Les femmes et l'accès aux ressources forestières**

Les femmes de PONASI bénéficient des services écosystémiques fournis par les ressources forestières dans les aires protégées, les forêts villageoises et communales et dans les autres zones boisées (champs et jachères). L'accès aux ressources dans les champs et jachères est libre pour les membres du ménage propriétaire. Dans le domaine d'autres personnes, l'accès nécessite l'autorisation du propriétaire. Dans les zones louées pour la production agricole ou dans le cas du métayage, les arbres fruitiers sont sous le contrôle du propriétaire. Cependant, les femmes et les hommes n'ont pas un accès équitable à certaines espèces même si elles sont situées dans le champ familial, notamment le karité et le néré dont les produits transformés et commercialisés génèrent des revenus plus élevés.

Dans les aires protégées, seule l'utilisation des produits à des fins de subsistance est autorisée ; l'exploitation à des fins commerciales est interdite. Dans les autres zones boisées (parcs, forêts villageoises, forêts communales), l'accès est libre pour tout utilisateur. Cependant, des règles de gestion et d'exploitation régissent l'accessibilité dans les zones gérées par des groupes de gestion forestière. C'est le cas par exemple des zones tampons de Bourou et Kampala dans le PNKT (commune de Pô) et des zones tampons de Barsé et Soulougré dans la commune de Nobéré dont l'appui à la gestion est assuré par le projet " Gouvernance locale des ressources forestières " mis en œuvre par l'ONG Tree Aid.

En résumé, les sites de collecte dont l'accès est le moins restrictif pour les femmes sont les champs et les jachères, mais la majorité (73%) des collectes de PFNL ont lieu dans les champs. Étant des propriétés privées, ces lieux sont mieux contrôlés et plus accessibles. En dehors des champs, les zones de chasse des villages (12%) et les forêts des villages (10%) sont également des sites importants pour la collecte de PFNL. Les autres sites utilisés dans une moindre mesure sont les jachères (4%) et la forêt du parc national de Kaboré-Tambi (1%).

Les ressources fournissant des PFNL sont donc principalement exploitées dans les exploitations familiales, alors qu'elles sont moins diversifiées dans ces zones. Dans les champs, ces ressources sont plus diversifiées, comme le karité, le néré, le baobab et le kapokier à fleurs rouges. En plus de ces espèces, les forêts et autres zones boisées regorgent d'autres espèces de PFNL comme la vigne goïne, les balanites, l'*Acacia macrostachya*, le tamarin, le détarium, le raisin. En plus des PFNL comestibles, les plantes destinées à la médecine traditionnelle sont beaucoup plus utilisées par les femmes pour soigner les enfants.

En raison de l'avancée du front agricole (extension des champs agricoles, création de nouveaux champs), les zones de production des PFNL sont de plus en plus éloignées et il est souvent nécessaire de parcourir de longues distances pour s'en procurer. Cette situation est préjudiciable aux femmes qui ne se sentent plus en sécurité, car elles sont alors exposées à tous types de dangers (agressions de toutes sortes), en plus des distances importantes à parcourir.

### **Les femmes, l'information et la contribution à la gestion des ressources forestières**

Les stratégies de communication de certains partenaires pour transmettre l'information dans le complexe PONASI impliquent généralement des réunions d'information, des affiches / posters, des panneaux et des radios locales. Les personnes interrogées ont cependant relevé les limites de ces stratégies en raison (i) de l'analphabétisme, surtout au niveau des femmes pour lesquelles les documents écrits sont souvent inaccessibles, et (ii) de l'organisation des réunions d'information et de la diffusion des émissions de radio à des moments où les femmes ne sont pas disponibles, de sorte qu'elles ne touchent qu'une petite partie des femmes des communautés.

En plus de la gestion par l'administration forestière, des initiatives de gestion forestière sont prises au niveau local par les communautés. Des règles de gestion sont élaborées de manière consensuelle par les groupes de gestion forestière et les autorités coutumières et religieuses, notamment les chefs de village et les chefs de terre, pour réglementer l'accès aux ressources. Les interdictions concernent : i) la coupe du bois vert ; ii) l'enlèvement excessif des racines des plantes ; iii) l'allumage de feu dans ou à proximité des forêts ; iv) la cueillette des fruits immatures ; v) l'exploitation des arbres des bois sacrés ; vi) le pâturage en forêt.

Les autorités responsables du respect des règles sont, par ordre d'importance, le chef de village / chef de terre, le service forestier, les organismes de gestion forestière, le comité de suivi, les comités villageois de développement. Les violations des règles sont passibles des sanctions. Cependant, ces règles sont peu respectées et l'exploitation abusive des ressources forestières (par exemple, la coupe abusive du bois vert, la cueillette des fruits immatures, le pâturage des animaux dans les aires protégées) persiste dans le complexe PONASI.

Les pratiques non durables principalement imputables aux femmes sont la collecte de fruits immatures (karité, néré), la taille des branches de certaines espèces comme le kapokier, le baobab et le raisin pour la collecte de fruits ou de feuilles à des fins alimentaires ou commerciales et le prélèvement inapproprié de l'écorce et des racines des plantes médicinales.

## **V.II DÉFIS LIÉS AU GENRE DANS LE PAYSAGE DE PONASI**

Les défis liés au genre auxquels le complexe PONASI est confronté aujourd'hui sont liés à (i) un faible niveau d'organisation des femmes en unités économiques rentables ; (ii) un faible contrôle des facteurs de production par les femmes ; (iii) une faible représentation des femmes aux postes de décision dans les structures chargées de la gestion des ressources forestières ; (iv) un faible niveau de compréhension du genre dans la zone du projet.

Les solutions possibles sont les suivantes : (i) l'organisation des femmes en coopératives qui maintiennent des unités économiques rentables capables de créer plus de bénéfices grâce à l'exploitation des ressources forestières ; ii) la contribution au développement d'entreprises de production et de transformation de produits de niche (produits biologiques, bio-équitable, etc.) autour des zones forestières gérées par les coopératives ; iii) l'acceptation des femmes aux postes de responsabilité et de décision dans les structures de gestion forestière ; iv) l'évitement de l'approche globalisante qui cache les disparités et les inégalités entre les hommes et les femmes ; v) la prise de conscience des préjugés sexistes à l'égard de la réussite des femmes (en général, une femme qui génère plus de revenus que son mari n'y sera plus soumise). Ces solutions sont intégrées dans chaque composante du projet.

## **VIII. PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DU PROJET PONASI**

La prise en compte du Genre pourrait assurer la durabilité sociale du projet à travers la mise en œuvre de processus participatifs efficaces, axés sur l'égalité de genre et impliquant les acteurs locaux, les services techniques et les autorités à tous les niveaux, pour les évaluations, les négociations, la prise de décision, l'exécution, le suivi et les évaluations. Cela nécessitera également une participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux et favorisera l'équité dans le partage des revenus, des bénéfices de la conservation de la biodiversité, de la gestion durable des ressources naturelles et des services écosystémiques. Elle pourrait inciter les communautés à adopter et à maintenir des pratiques durables d'utilisation des terres et des ressources. En outre, elle sera renforcée par des actions de renforcement de compétences des communautés et acteurs et garantir ainsi la pérennisation des activités du projet.

Le présent plan d'actions traduit l'opérationnalisation de la prise en compte du genre dans les activités du projet.

### **8.1 Objectifs du plan d'action**

L'objectif de ce plan d'action est de : « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement durable dans la zone d'intervention du projet ».

Il s'agira spécifiquement de :

- Favoriser la représentativité des femmes dans le mécanisme de gouvernance concertée et la participation au processus de décision sur l'utilisation des terres et des ressources ;
- Contribuer à l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur capacité à la valorisation et la production des PFNL ;

- Formation et renforcement des capacités des hommes et des femmes sur les questions de genre.

## **8.2 Composante et produits concerne par la prise en compte du genre**

**La composante 1 du projet : "Cadre pour la gestion intégrée du paysage du PONASI avec un financement durable pour son exploitation"** vise à mettre en œuvre une gestion intégrée à l'échelle du paysage du PONASI. Un processus de consultation sera mené afin de développer une compréhension commune et permettre les négociations nécessaires et la prise de décision conjointe est indispensable. Les négociations et la participation de représentants de toutes les parties prenantes concernées seront importantes pour atteindre des objectifs et des solutions durables qui reflètent une vision commune du destin souhaité pour le paysage PONASI.

**La composante 2 du projet : "Renforcement du système d'aires protégées PONASI"** : se concentrera sur le renforcement de l'efficacité de la gestion des AP, y compris les AP communautaires, les ZOVIC et les corridors de la faune, le renforcement des capacités pour la gestion de ces AP, et l'élaboration d'un plan de protection pour les éléphants qui utilisent les habitats dans le paysage PONASI.

Le projet se concentrera sur le renforcement des capacités des parties prenantes à tous les niveaux pour qu'elles puissent assumer leur rôle dans la gestion des aires protégées afin d'assurer la préservation des populations de faune et de flore et de leurs habitats.

Une stratégie de prévention et d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sera élaborée selon l'approche "SAFE Systems" et tous ces éléments serviront à développer un plan de protection des éléphants qui fréquentent le paysage PONASI.

**La composante 3 du projet : "Gestion durable des terres et des ressources et diversification des moyens de subsistance"** : se concentrera sur les zones agro-sylvo-pastorales dans le paysage entourant les aires protégées et sur les moyens de subsistance des communautés locales basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles liées aux aires protégées. Au Burkina Faso, les forêts naturelles sont principalement gérées pour le bois de chauffe et le pâturage, et dans une moindre mesure pour la chasse et le tourisme de vision.

Les interventions du projet dans le cadre de cette composante amélioreront la durabilité de la gestion des ressources naturelles et des moyens de subsistance dans les terres agro-sylvo-pastorales, conformément aux exigences de la planification environnementale du paysage dans la composante 1, et pour développer des moyens de subsistance durables, par la création de microentreprises touristiques dans le cadre d'une stratégie à l'échelle du paysage en relation avec les AP, et le soutien aux filières de la transformation des PFNL au profit des communautés locales, en particulier des femmes.

**La composante 4 du projet : "Intégration de la dimension de genre et gestion des connaissances et de l'apprentissage"** intégrera les questions transversales de connaissances et de genre dans les produits et les résultats du projet. Cet objectif sera atteint en encourageant la participation des femmes et en veillant à ce que les hommes et les femmes bénéficient également du projet et que les préoccupations et les expériences des femmes fassent partie intégrante de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet.

Les nouvelles connaissances seront compilées, diffusées et intégrées pour permettre une gestion adaptative au niveau du paysage, des unités du paysage et des terroirs villageois.

Cette composante s'appuiera sur les données ventilées par genre collectées par ces systèmes de suivi pour développer des produits de connaissance sensibles au genre, ainsi que sur la communication et la diffusion des leçons apprises et des expériences acquises dans les sites pilotes, pour inciter et soutenir la duplication à grande échelle et le passage à l'échelle des pratiques agro-sylvo-pastorales durables, de la GDT et de la conservation de la biodiversité.

#### **Produit 4.1 Plan d'action pour l'égalité des genres mis en œuvre, suivi et évalué**

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la dégradation des terres et des ressources naturelles dont elles dépendent pour leur subsistance et leurs conditions de vie, en raison des inégalités dans l'accès aux ressources et leur utilisation. Or, les femmes ne sont pas systématiquement consultées et intégrées dans les projets de développement qui sont pourtant susceptibles d'améliorer la durabilité des ressources naturelles et des services écosystémiques et de réduire leur charge de travail. En plus de faire l'objet d'une discrimination insidieuse dans leur accès aux ressources nécessaires au développement socio-économique, elles sont défavorisées dans l'accès aux services d'appui. En effet, les services de microcrédit, de vulgarisation, de fourniture d'intrants et de semences répondent généralement aux besoins des hommes chefs de famille.

L'analyse de genre a identifié un certain nombre de facteurs qui entravent la participation effective des femmes à la protection des aires protégées et des terres adjacentes. Les facteurs identifiés comprennent : Le faible niveau de revenus générés par l'exploitation des ressources forestières, le faible niveau de participation au contrôle des ressources forestières qu'elles exploitent, le faible niveau d'accès aux services financiers pour le développement des ressources forestières. Activités génératrices de revenus et pour soutenir le développement des filières, le faible niveau de représentativité dans les organes de coordination et de gestion des ressources forestières, et la dégradation des ressources végétales qu'elles exploitent.

Le projet comprend des actions spécifiques pour alléger ces contraintes et promouvoir un soutien spécifique aux femmes à travers toutes les interventions dans les sites pilotes, et pour encourager leur implication active dans les processus de décision participatifs. Il soutiendra le développement de filières prometteuses basées sur l'exploitation des ressources forestières, notamment les produits forestiers non ligneux (PFNL), où elles sont majoritaires. Leur présence accrue dans les plateformes participatives qui seront mises en place dans le cadre du projet favorisera également l'intégration du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources et des terres.

#### **Produit 4.3. Les apprentissages sont diffusés par le biais du plan de communication du projet afin de permettre leur adoption généralisée par les femmes et les hommes dans le paysage du PONASI et au Burkina Faso.**

Les connaissances seront principalement diffusées par le biais de documents d'apprentissage techniques, de programmes radiophoniques, d'une plateforme web, de la télévision, de visites de sites d'échange par les communautés locales impliquées dans les activités du projet.

Des campagnes de sensibilisation communautaire cibleront les femmes et les hommes dans les communes du paysage PONASI et dans le grand public au Burkina Faso, afin de sensibiliser et de favoriser l'appropriation des propositions du projet dans les communautés locales.

Des produits médiatiques destinés à la radiodiffusion et à la télévision seront élaborés, avec l'aide des groupes communautaires et des ONG, afin de garantir leur pertinence pour les acteurs communautaires. Dans l'aire PONASI, la radio est le média le plus populaire et celui qui touche le plus grand nombre d'auditeurs ruraux. Afin de favoriser une large diffusion et l'adoption de bonnes pratiques, le projet soutiendra également l'organisation de foires, de visites de communauté à communauté et le partage d'expériences et d'informations sur ce qui fonctionne le mieux pour elles, y compris les leçons apprises sur les approches appropriées pour faire en sorte que les bénéfices atteignent les femmes et les groupes vulnérables.

Les produits de connaissance comprendront des informations spécifiques aux enfants d'âge scolaire sur l'importance de s'engager dans la conservation de la biodiversité au Burkina Faso et dans le paysage PONASI. La diffusion de ces produits aura lieu principalement dans les écoles des communautés locales adjacentes aux aires protégées du complexe PONASI et pourrait être liée à des visites des aires protégées.

Pour le développement des filières des PFNL (produit 3.3), le projet travaillera en collaboration et apprendra des interventions mises en œuvre par le ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, " Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire " qui développe des technologies pour la valorisation des PFNL et le développement d'AGR pour les communautés locales voisines des AP PNKT et Nazinga (produit 3.3). Toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du plan d'action feront l'objet d'un consentement libre, préalable et éclairé.

### 8.3 Plan d'action en matière de genre

|                                                                                                                              | Activité liée au genre                                                                                                                                                             | Indicateurs                                                                                                                                    | Cibles | Situation de référence                                                                               | Calendrier | Responsabilité                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composante 1. Cadre pour la gestion intégrée du paysage du PONASI avec un financement durable pour son fonctionnement</b> |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                |        |                                                                                                      |            |                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                              | <b>Produit 1.1 Le "mécanisme de co-gouvernance du paysage de PONASI" est mis à jour, renforcé et mis en œuvre.</b>                                                                 |                                                                                                                                                |        |                                                                                                      |            |                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1.                                                                                                                           | Assurer l'intégration des conseils régionaux et communaux pour la promotion du genre dans le mécanisme de co gouvernance du paysage PONASI par la sensibilisation (produit 1.1.3). | Nombre de conseils régionaux de promotion du genre participant au mécanisme de Co gouvernance du paysage PONASI                                | 3      | 0                                                                                                    | Année 1    | Expert en genre de projet<br>Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille<br>Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONEP genre) Logement, et développement communautaire |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                    | Nombre de conseils communaux promouvant le genre qui font partie du mécanisme de co-gouvernance du paysage PONASI                              | 9      |                                                                                                      | Année 1    |                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2.                                                                                                                           | Former les conseils régionaux et communaux à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale de genre (Produit 1.1.3)               | Nombre de conseils régionaux formés à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale de genre. | 3      | 0 (les conseils régionaux et communaux n'ont pas encore été formés sur le genre et ne maîtrisent pas | Année 1    | Expert en genre de projet                                                                                                                                                                                                         |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                |   |                                                                                                                                                       |         |                                                                                                                                                                       |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                                                                                                            | Nombre de conseils communaux formés à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale du genre. | 9 | vraiment leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale de genre)                                                                          | Année 1 | Expert en genre de projet                                                                                                                                             |
| 3. | Former les conseils régionaux et communaux en matière de genre et de Développement (produit 1.1.3)                                                                                                                                                         | Nombre de conseils régionaux formés au genre et au développement                                                                               | 3 | 0 (les conseils régionaux et communaux ne sont pas encore formés au genre et au développement pour une meilleure appropriation locale de la question) | Année 1 | Expert en genre de projet                                                                                                                                             |
|    |                                                                                                                                                                                                                                                            | Nombre de conseils communaux formés sur le genre et le développement                                                                           | 9 |                                                                                                                                                       | Année 1 | Expert en genre de projet                                                                                                                                             |
| 4. | Organiser une formation pour la collecte et l'analyse de données sexospécifiques afin de renforcer la capacité nationale et locale à intégrer les questions de genre dans le processus d'aménagement du territoire pour le paysage PONASI (produit 1.1.3). | Nombre de sessions de formation pour la collecte de données sexospécifiques à l'appui des activités du projet.                                 | 4 | 0                                                                                                                                                     | Année 1 | Expert en genre<br>Bureau du genre, Division du genre et des affaires familiales<br>Ministère du Développement social, de l'Habitat et du Développement communautaire |

|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                     |        |                                                                     |         |                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.                                                                                                         | Former les conseils régionaux et locaux à l'utilisation des outils ou des matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre dans le projet (produit 1.1.3).                                                    | Nombre de conseils régionaux formés à l'utilisation d'outils ou de matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre.                                                       | 3      | 0                                                                   | Année 1 | Expert en genre de projet                                                                                        |
|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                        | Nombre de conseils communaux formés à l'utilisation d'outils ou de matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre.                                                       | 9      | 0                                                                   | Année 1 | Expert en genre de projet                                                                                        |
| Produit 1.2 L'outil d'aménagement du territoire est adopté comme méthodologie d'aménagement du territoire. |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                     |        |                                                                     |         |                                                                                                                  |
| 6.                                                                                                         | Réaliser une analyse participative sensible au genre de l'utilisation des terres, de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et de l'utilisation des services écosystémiques dans les zones d'intervention du projet. | Réalisation d'une étude sur l'analyse de l'utilisation des terres, de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et des avantages des services écosystémiques dans la zone du projet. | Un (1) | Il n'existe pas d'analyse sensible au genre dans la zone du projet. | Année 1 | Expert en genre Ministère de l'Agriculture et du Développement Hydroagricole (MAAH)<br>OFINAP, DGEF, DREF (MEEA) |

|                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                              |                                                                            |         |                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.                                                                                                                                                                | Inclure des données ventilées par genre pour les neuf communes prioritaires dans la base de données de gestion de l'information soutenue par le projet (produit 1.2).                                                                                                                                                                  | Pourcentage de données ventilées par genre, par sexe, diversité des femmes et des hommes, communauté, niveaux de revenus, statut social, facteurs culturels, régime foncier, ressources naturelles et utilisations des écosystèmes. | 100% des données                                                             | 0% (la base de données de gestion de l'information n'a pas été développée) | Année 1 | Expert en genre Ministère de l'agriculture et du développement hydroagricole (MAAH)<br>OFINAP, DGEF, DREF (MEEA) |
| 8.                                                                                                                                                                | Développer des outils sensibles au genre pour la collecte de données sexospécifiques pertinentes sur l'utilisation des terres, la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones d'intervention du projet afin d'informer une analyse sensible au genre (produit 1.2). | Disponibilité d'outils sensibles au genre pour la collecte de données                                                                                                                                                               | Développement d'une série d'outils de collecte de données sensibles au genre | Aucun outil n'a encore été développé                                       | Année 1 | Expert en genre<br>Division de l'utilisation des terres, ministère de l'agriculture                              |
| <b>Produit 1.4 Développement du plan directeur de gestion du paysage de PONASI pour guider la gestion du paysage de PONASI au cours des 15 prochaines années.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                              |                                                                            |         |                                                                                                                  |

|     |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                    |                                                                                                 |               |                                                                               |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 9.  | Introduire des indicateurs socio-économiques sensibles au genre dans le processus de planification environnementale de l'utilisation des terres (produit 1.4.1).   | Outil d'aménagement du territoire tenant compte de l'égalité des genres et répondant aux différents besoins et vulnérabilités des femmes et des hommes, avec un mécanisme pour promouvoir leur participation à sa mise en œuvre. | Un outil                                                                           | L'outil de planification territoriale n'a pas été développé                                     | Année 1       | Expert en genre<br>DGEF, DREEVCC /<br>MEGECC<br>Expert en planification<br>AP |
| 10. | Inclure des considérations de genre et des indicateurs sensibles au genre dans le plan directeur du paysage de PONASI et les instruments connexes (produit 1.4.1). | Plan directeur sensible au genre pour le paysage de PONASI                                                                                                                                                                       | Élaboration d'un plan directeur sensible au genre pour le paysage de PONASI        | Le plan directeur pour le paysage de PONASI et les instruments Connexes n'ont pas été élaborés. | Années 1 et 2 | Expert en genre<br>MAAH<br>OFINAP, DGEF, DREF (MEEA)                          |
|     |                                                                                                                                                                    | Nombre de plans de gestion pour les aires protégées prioritaires qui répondent aux besoins des femmes et des hommes, et d'autres groupes socialement vulnérables, et qui comportent des mécanismes pour promouvoir la            | Un (1) plan de gestion des aires protégées tenant compte de la dimension de genre. | 0 (les plans de gestion des aires protégées n'ont pas été élaborés)                             | Années 1 et 2 | Expert en genre<br>OFINAP, DGEF,<br>DREF (MEEA)                               |

|                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                              |                                                                                                            |                                                                                                   |                                                                                                         |         |                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                              | participation des femmes (produit 2.2.2)                                                                   |                                                                                                   |                                                                                                         |         |                                                                                                                                                                                           |
| 11.                                                                                                                                                                         | Intégrer des espaces de production de PFNL dédiés aux coopératives de femmes dans les sites pilotes (produit 1.4.1).                         | Superficie des sites dédiés principalement à l'exploitation des PFNL au profit des coopératives de femmes. | 200 ha                                                                                            | 0                                                                                                       | Année 2 | DGEF, DREEVCC                                                                                                                                                                             |
| <b>Composante 2. Renforcement du système d'aires protégées PONASI</b>                                                                                                       |                                                                                                                                              |                                                                                                            |                                                                                                   |                                                                                                         |         |                                                                                                                                                                                           |
| <b>Produit 2.1 Les capacités institutionnelles et individuelles au sein des agences de l'AP sont renforcées par des interventions ciblées de renforcement des capacités</b> |                                                                                                                                              |                                                                                                            |                                                                                                   |                                                                                                         |         |                                                                                                                                                                                           |
| 12.                                                                                                                                                                         | Assurer une représentation adéquate des femmes lors de la création des comités de gestion collaborative des aires protégées. (Produit 2.1.1) | Niveau de participation des femmes dans les comités de gestion collaborative                               | Un minimum de 60 % de femmes parmi les membres et les dirigeants des comités des aires protégées. | Les comités de gestion existants (ZOVIC, CAF, forêts villageoises) ne tiennent pas compte du genre      | Année 2 | Expert en genre OFINAP, DGEF, DREF (MEEA)                                                                                                                                                 |
| 13.                                                                                                                                                                         | Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des capacités tenant compte de la dimension de genre (Produit 2.1.3)   | Existence d'un plan de développement des capacités sensible au genre                                       | 1 plan                                                                                            | 0 (il n'y a pas encore de plan de développement des capacités sensible au genre dans la zone du projet) | Année 1 | Expert en genre de Projet Ministère en charge de la Femme, Secrétariat Permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONEP genre), habitat, et Développement communautaire |

|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                              |                                                        |                                                                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.                                                                                                                                                                                                               | Soutenir l'élaboration d'une stratégie de communication sensible au genre (produit 2.1.2).                                                                                                                     | Existence d'une stratégie de communication sensible au genre dans la zone du projet.                                                                                                                         | 1 plan                                                 | 0 (il n'y a pas encore de plan de communication sensible au genre dans la zone du projet) | Année 1   | Expert en genre de projet<br>Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille<br>Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONEP Genre) habitat, et Développement communautaire |
| 15.                                                                                                                                                                                                               | Renforcer les capacités techniques des coopératives de femmes dans la gestion des zones de production de PFNL qui seront délimitées et concédées pour une exploitation et une gestion durable (produit 2.1.2). | Nombre de sessions de formation réalisées au profit des coopératives sur les techniques de plantation et l'entretien des plantes dans les zones certifiées. Nombre de participants aux sessions de formation | 04 sessions de formation pour 04 coopératives          | 0                                                                                         | Année 2-3 | Service des forêts                                                                                                                                                                                                               |
| 16.                                                                                                                                                                                                               | Impliquer les femmes qui gèrent des restaurants vendant de la viande sauvage dans la lutte contre le braconnage (produit 2.1.2).                                                                               | Nombre de femmes gérant des restaurants qui vendent de la viande sauvage impliquées dans la lutte contre le braconnage (produit 2.1.2)                                                                       | Au moins 50% des femmes qui gèrent de tels restaurants | 0                                                                                         | Année 4-6 | Expert en genre de Projet<br>Service des forêts                                                                                                                                                                                  |
| <b>Produit 2.2 L'efficacité de la gestion des AP gérées par l'État du complexe PONASI - Kabore-Tambi, Nazinga et Sissili, y compris les corridors # 1 et # 2 est renforcée par une série d'appuis techniques.</b> |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                              |                                                        |                                                                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                  |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                              |               |                                              |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|
| 17. | Inclure les considérations de genre dans les modèles de plans de gestion et d'accords de gestion collaborative, afin de s'assurer que les considérations de genre seront intégrées dans les plans de gestion des aires protégées et surtout dans les accords de gestion collaborative des villages (produit 2.2.2). | Nombre de plans de gestion d'aires protégées et d'accords de gestion collaborative de villages qui répondent aux besoins des femmes et d'autres groupes socialement vulnérables et qui comportent des mécanismes visant à promouvoir la participation des femmes ainsi que l'utilisation durable et la conservation des forêts. | Un (1)                                                                        | Aucun modèle pour les plans de gestion des aires protégées et pour les accords de gestion collaborative des villages n'a encore été élaboré. | Années 1 et 2 | Expert en genre<br>OFINAP, DGEF, DREF (MEEA) |
| 18. | Identifier et développer des indicateurs de genre pour suivre la participation des femmes dans l'aménagement et la mise en œuvre des plans de gestion pour les AP de Nazinga, PNKT et Sissili, les corridors #1 et #2, et pour les ZOVIC ainsi que pour le suivi de l'impact sur les femmes (Produit 2.2.2)         | Nombre de plans de gestion avec des indicateurs sensibles au genre                                                                                                                                                                                                                                                              | Trois (3) pour les AP d'État (Ranch de gibier du Nazinga, Forêt Classée de la | Les plans de gestion existants pour le Ranch de gibier du Nazinga et le parc national                                                        | Années 1 et 2 | Expert en genre<br>OFINAP, DGEF, DREF (MEEA) |

|                                                                                                                |                                                                                                                                          |                                                                                 |                                                                                                                                       |                                                                                                                                               |  |                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19.                                                                                                            |                                                                                                                                          |                                                                                 | Sissili, Parc National de Kaboré-Tambi), et au moins 50% des accords de gestion collaborative e des villages sont sensibles au genre. | de Kaboré Tambi ne sont pas sensibles à la dimension de genre et aucun accord de gestion collaborative entre villages n'a encore été élaboré. |  |                                                                                                       |
| <b>Composante 3. Gestion durable des terres et des ressources et diversification des moyens de subsistance</b> |                                                                                                                                          |                                                                                 |                                                                                                                                       |                                                                                                                                               |  |                                                                                                       |
|                                                                                                                | <b>Produit 3.1 Des pratiques de gestion durable des terres (GDT) sont mises en œuvre par les communautés dans le paysage de PONASI.</b>  |                                                                                 |                                                                                                                                       |                                                                                                                                               |  |                                                                                                       |
| 20.                                                                                                            | Plaidoyer pour une meilleure représentation des femmes bénéficiaires dans les sites aménagés pour la production agricole (produit 3.1.3) | Taux de femmes bénéficiaires de parcelles de production dans les sites aménagés | Au moins 50% des des bénéficiaires sont des femmes                                                                                    | 40 % des femmes ont eu accès aux bas-fonds aménagés en 2016 dans le Centre-Est ; 35% dans le Centre Sud ; 27,8% dans le Centre Ouest          |  | Expert en genre de Projet, Ministère en charge du Genre, de l'Habitat, et développement communautaire |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                          |                      |                                                                                             |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21. | Assurer une formation et une sensibilisation dans des communautés propices à la participation des femmes (produit 3.1.3).                                                                                                                                                              | Pourcentage d'événements de formation dans les communautés où une aide à la garde d'enfants est fournie si nécessaire. | Au moins 50 % de la formation se déroule dans des Communautés avec une aide à la garde d'enfants si nécessaire. | Formation non commencée                                                                                                                                                                  | Années 1 à 3         | Équipe de projet<br>Expert en genre,<br>Ministère de la culture,<br>des arts et du tourisme |
| 22. | Adopter une approche sexo-transformatrice pour réduire la charge de travail des femmes, leur permettant de participer efficacement au projet, comme l'accès aux semences améliorées et au petit matériel de production pour alléger leur travail dans leur propre champ (produit 3.1). | Pourcentage de femmes déclarant être soulagées dans leurs tâches ménagères et leurs travaux de terrain.                | Plus de 75 % des femmes déclarent consacrer moins de temps aux tâches de collecte de bois de chauffe et d'eau.  | Presque toutes les femmes du complexe PONASI consacrent beaucoup de temps aux tâches ménagères, aux travaux des champs et n'ont pas accès aux équipements et aux intrants de production. | Année 2 -<br>Année 4 | Expert en communication<br>et gestion des<br>connaissances et Expert<br>en genre            |

|                                                                                                                              |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                        |                                                                                               |                                     |                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23.                                                                                                                          | Assurer la participation des femmes aux activités de démonstration dans le cadre de l'appui aux producteurs (produit 3.1.3).          | Nombre de femmes bénéficiant chaque année d'activités de démonstration et de la fourniture de variétés de cultures résistantes au climat.                                                                                                                                                              | 200                                                                                    | Formation non commencée                                                                       | De la première à la troisième Année | MAAH                                                                                                                                                                   |
| <b>Produit 3.2 La gestion des ressources naturelles dans les forêts et les zones pastorales communautaires est améliorée</b> |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                        |                                                                                               |                                     |                                                                                                                                                                        |
| 24.                                                                                                                          | Capitaliser et vulgariser le savoir-faire des femmes en matière de gestion des ressources environnementales.                          | Existence d'un recueil du savoir-faire des femmes en matière de gestion des ressources environnementales.                                                                                                                                                                                              | 01 recueil du savoir-faire des femmes dans la gestion des Ressources Environnementales | 0                                                                                             | Année 4-6                           | Expert en genre de projet<br>Service des forêts                                                                                                                        |
| <b>Produit 3.3 Des entreprises locales durables de transformation des produits forestiers sont créées.</b>                   |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                        |                                                                                               |                                     |                                                                                                                                                                        |
| 25.                                                                                                                          | Soutenir la création de 04 coopératives de femmes ou à prédominance féminine pour l'exploitation des filières des PFNL (produit 3.3). | Existence d'une (1) coopérative de production de jus de liane goïne dans la commune de Nobéré, d'une (1) coopérative de production de miel dans l'aire paysagère de PONASI, et de deux (2) coopératives de production de beurre de karité dans les communes de Guiaro et Zabré-Zoaga, et proportion de | 04 coopératives                                                                        | 0 (les Groupes de Femmes rencontrées dans les Communes ne sont pas organisés en Coopératives) | Année 2-3                           | Expert en développement communautaire<br>Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONEP genre) Habitat, et développement communautaire |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                          |                                                                                                                     |   |         |                                                                    |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------|--------------------------------------------------------------------|
|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | femmes membres de ces coopératives.                                                                      |                                                                                                                     |   |         |                                                                    |
| 26. | Appuyer la certification biologique et équitable des espaces de production et des produits du karité gérés par les coopératives de femmes (Produit 3.3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Superficie des sites de production de karité ayant une certification biologique et de commerce équitable | 200 ha                                                                                                              | 0 | Année 2 | Bureau de certification, Direction Générale en charge du genre     |
| 27. | Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des femmes bénéficiaires par une formation adaptée aux femmes et répondant à leurs aspirations et à leurs besoins, selon le cas pratiques de collecte des fruits, prévention des effets néfastes sur l'environnement ; bonnes pratiques pour réduire les pertes après récolte et stockage ; techniques de transformation ; aspects sanitaires, normes de qualité et d'hygiène ; filières équitables, épargne et gestion des microentreprises (produit 3.3.4). | Nature de la formation technique fournie<br>Nombre de bénéficiaires                                      | Au moins 75 % des Bénéficiaires maîtrisent la formation dispensée.<br>Au moins 90% des bénéficiaires ont été formés |   | Année 2 | Expert en genre de projet et Direction Générale en charge du genre |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                           |                                                                                     |                                     |                                                                                            |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28. | Veiller à ce que la mise en place d'unités de production (bâtiments et équipements) (produit 3.3.6) soit adaptée aux femmes qui les utiliseront et tienne compte de leurs besoins.                                                                                                                                             | Nombre d'unités de production installées                                                                                                                                                                                 | 04                                                                                                        | Pas d'unité de production de beurre de karité biologique ni de jus de liane de gain | Année 2                             | Expert en Entrepreneuriat, Direction Générale en charge du genre                           |
| 29. | S'assurer que le partenariat avec une institution de microfinance dans la région PONASI ne soit pas discriminatoire envers les femmes afin de faire en sorte que les produits et services financiers soient adaptés aux besoins des femmes dans les unités de production et les entreprises de transformation (produit 3.3.6). | Existence d'un partenariat avec une institution de microfinance offrant des produits et services financiers innovants adaptés aux besoins des femmes dans les unités de Production et les entreprises de transformation. | 01                                                                                                        | 0                                                                                   | Année 2                             | Expert financier, Direction Générale en charge du genre                                    |
| 30. | Fournir une formation aux hommes et aux femmes en matière de microcrédit et de développement de microentreprises (produit 3.3.4)                                                                                                                                                                                               | Pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation                                                                                                                                                                        | 75% des bénéficiaires des formations en microcrédit et développement de microentreprises sont des femmes. | Formation non commencée                                                             | De la première à la Troisième Année | Entreprise fournissant des services de formation avec le soutien du projet Expert en genre |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                     |                                                                                               |                        |                                                                                           |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31. | Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie de communication sensible au genre liée à la commercialisation des différents produits de jus de liane de goïne, de miel de qualité, de beurre de karité et soutenir la participation des coopératives aux foires et autres événements nationaux de promotion des PFNL (produit 3.3.4). | Existence d'une stratégie de communication sensible au genre en relation avec la commercialisation des différents produits de jus de liane de goïne, de miel de qualité, de beurre de karité, qui met en avant la participation des femmes dans ces secteurs.<br>Nombre de coopératives de femmes participant à des foires et autres événements nationaux de promotion des PFNL. | Une étude<br><br>04                                                                                                                 | 0                                                                                             | Année 4                | Expert en commercialisation de produits forestiers, Direction Générale en charge du genre |
| 32. | Réaliser une étude de marché et élaborer un plan d'action pour s'assurer que les femmes ont accès à des incitations pour promouvoir des pratiques forestières durables, y compris la collecte de PFNL (produit 3.3.7).                                                                                                            | Proportion de femmes ayant accès au microcrédit et aux marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Au moins 40 % des bénéficiaires des incitations et de l'accès aux marchés pour promouvoir les PFNL et les pratiques agricoles axées | L'accès aux incitations et aux marchés pour les PFNL grâce au projet n'a pas encore commencé. | De la 2e à la 4e année | Entreprise fournissant des services liés à la certification Expert financier              |

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                           |                                                                                                                    |                         |                                                    |                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                           | sur la conservation sont des femmes.                                                                               |                         |                                                    |                                                                                                       |
| 33.                                                                                                                                                  | Fournir une formation aux hommes et aux femmes en matière de microcrédit et de développement de microentreprises (produit 3.3.4)                                                                                                                     | Pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation                                                                                         | Au moins 75% des bénéficiaires des formations en microcrédit et développement de microentreprises sont des femmes. | Formation non commencée | De la première à la troisième année                | Entreprise fournissant des services de formation avec le soutien du projet Expert en genre            |
| 34.                                                                                                                                                  | Renforcement des capacités et soutien aux petites entreprises de transformation des PFNL et d'écotourisme appartenant à des femmes, qui reçoivent une assistance technique pour la production, l'étiquetage et la commercialisation (produit 3.3.4). | Nombre de petites entreprises de traitement des PFNL et d'écotourisme appartenant à des femmes et bénéficiant d'une assistance technique. | 4                                                                                                                  | 0                       | De la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> année | Entreprise visant à améliorer la compétitivité des petites entreprises communautaires Expert en genre |
| <b>Produit 3.4 Renforcement des capacités pour un meilleur partage des bénéfices du tourisme avec les communautés locales dans le paysage PONASI</b> |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                           |                                                                                                                    |                         |                                                    |                                                                                                       |
| 35.                                                                                                                                                  | Établir une stratégie de développement du tourisme durable sensible au genre pour le paysage PONASI (produit 3.4.1)                                                                                                                                  | Existence d'une stratégie de développement du tourisme durable                                                                            | 01 stratégie                                                                                                       | 0                       | 2e et 3e années                                    | Ministère de la culture, des arts et du tourisme                                                      |

|     |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                   |                                                       |                                       |                                     |                                                                                         |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|     |                                                                                                                                                                                  | sensible au genre pour le paysage PONASI.                                                                                                                         |                                                       |                                       |                                     |                                                                                         |
| 36. | Développer un programme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie qui tienne compte de la dimension de genre (produit 3.4.3). | Existence d'un programme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie qui tienne compte de la dimension de genre. | 01 stratégie                                          | 0                                     | 2e et 3e années                     | Ministère de la culture, des arts et du tourisme                                        |
| 37. | Des subventions sont allouées aux petites et microentreprises liées au tourisme et appartenant à des femmes (produit 3.4.4).                                                     | Proportion de bénéficiaires de subventions qui sont des femmes                                                                                                    | 75%                                                   | 0                                     | De la première à la troisième année | Comité de sélection des groupes multipartites                                           |
| 38. | Veiller à ce que la sélection des participants à la formation en tourisme comprenne des femmes (produit 3.4.3).                                                                  | Pourcentage de participation des femmes à toutes les formations                                                                                                   | 70% des bénéficiaires de la formation sont des femmes | Bénéficiaires non encore sélectionnés | Année 1                             | Équipe de projet<br>Expert en genre<br>Ministère de la culture, des arts et du tourisme |

#### Composante 4 : intégration de la dimension de genre et gestion des connaissances et de l'apprentissage.

|  |                                                               |  |
|--|---------------------------------------------------------------|--|
|  | Produit 4.1 Plan d'action genre mis en œuvre, suivi et évalué |  |
|--|---------------------------------------------------------------|--|

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                       |                                                                       |                                         |                         |                                                                         |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 39. | Intégrer les expériences des femmes dans des produits de connaissance qui incorporeront des initiatives de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités, pour un apprentissage continu des institutions et du secteur privé et la mise en œuvre d'activités. | Pourcentage de produits de connaissance reflétant la représentation des femmes et les enseignements tirés de l'expérience des femmes. | 100%                                                                  | Aucun produit de connaissance développé | De la 1re à la 4e année | Expert en communication et gestion des connaissances<br>Expert en genre |
| 40. | Établir un système de suivi pour tirer des leçons des interventions de GDT, de CSA et de conservation de la biodiversité, y compris des indicateurs basés sur le genre.                                                                                                      | Système de suivi pour tirer des enseignements des interventions de GDT, de CSA et de conservation de la biodiversité.                 | Le système de suivi comprend des indicateurs basés sur le genre/SMART | Système de suivi non développé          | Année 1                 | Expert en communication et gestion des connaissances<br>Expert en genre |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                       |         |                                                                                                           |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 41. | Élaborer du matériel pour documenter les expériences des femmes et sensibiliser le public aux besoins et attentes des femmes en matière de GDT, de conservation de la biodiversité et de CSA (produit 4.1).                                                                      | Pourcentage de documents et de programmes de formation et de sensibilisation du public produits qui incluent les expériences des femmes et des informations ventilées par genre. | Au moins 80 % de l'ensemble du matériel de formation, du matériel de sensibilisation du public et des programmes d'études élaborés dans le domaine de la GDT, de la Conservation des BD et de la CSA incluent les expériences des femmes et des informations sensibles au genre | Le matériel de formation n'a pas encore été développé | Année 1 | Expert en communication et gestion des connaissances Expert en genre                                      |
| 42. | Fournir une formation de sensibilisation à l'égalité des genres aux principales parties prenantes du projet, y compris les autorités régionales et communales et les parties prenantes au niveau local pour l'intégration de la dimension de genre dans le projet (produit 4.1). | Niveau de compréhension des questions de genre parmi les autorités régionales et communales et les parties prenantes au niveau local.                                            | 100 % des participants obtiennent un score de 75 % au test post-formation pour démontrer leur Compréhension des aspects de genre de la gestion des terres et des                                                                                                                | 0%                                                    | Année 1 | Expert en genre de projet<br>Ministère en charge du Genre femme,<br>Direction Générale en charge du genre |

|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                           |                                                                       |                                                                              |                         |                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                           | ressources naturelles et de la conservation des BD et des SE.         |                                                                              |                         |                                                        |
| <b>Résultat 4.2 : Les connaissances techniques et les leçons tirées des expériences du projet sont compilées, évaluées et traduites en produits de connaissance.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                           |                                                                       |                                                                              |                         |                                                        |
| 43.                                                                                                                                                                  | Suivre les indicateurs dans le cadre des résultats du projet, y compris les données des indicateurs liés au genre, ventilées pour les hommes et les femmes (produit 4.2).                                                                                                  | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | 100 % des activités de S&E du Projet avec la Participation des femmes | Aucune, les activités de suivi et d'évaluation du projet n'ont pas commencé. | De la 1re à la 6e année | Expert en genre Expert en S&E                          |
| 44.                                                                                                                                                                  | Veiller à ce qu'une représentation proportionnelle des femmes parmi les personnes interrogées soit incluse dans les enquêtes du projet et dans les données de base recueillies (produit 4.2).                                                                              | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | 100 % des activités de S&E du projet avec la participation des femmes | Aucune, les activités de suivi et d'évaluation du projet n'ont pas commencé. | De la 1re à la 6e année | Expert en genre Expert en S&E                          |
| 45.                                                                                                                                                                  | Établir, lors des évaluations à mi-parcours et finales et des autres activités de suivi et d'évaluation, des espaces différenciés de concertation et de dialogue, uniquement avec des référents féminins d'une part et des référents masculins d'autre part (produit 4.2). | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | 100 % des activités de S&E du Projet avec la Participation des femmes | Aucune, les activités de suivi et d'évaluation du projet n'ont pas commencé. | De la 1re à la 6e année | Expert en genre Expert en S&E Évaluateurs indépendants |
| <b>Produit 4.3. Les enseignements sont diffusés par le biais du plan de communication du projet afin de permettre leur adoption à grande échelle.</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                           |                                                                       |                                                                              |                         |                                                        |

|     |                                                                                                                                                             |                                                                                                    |      |                                   |                         |                                                                       |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 46. | Veiller à ce que les documents produits encouragent l'utilisation d'un langage inclusif et non sexiste et que les femmes soient représentées (produit 4.3). | Pourcentage de documents produits utilisant un langage inclusif avec des représentations de femmes | 100% | Produits médiatiques non réalisés | De la 1re à la 4e année | Expert en communication et gestion des connaissances, Expert en genre |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

Les activités de renforcement des capacités sont intégrées dans chaque composante en fonction de leur objectif spécifique, et visent les acteurs à tous les niveaux. En renforçant ces capacités, l'investissement dans ce projet s'avérera rentable à long terme, car les capacités de supervision et de mise en œuvre seront facilement disponibles dans le pays pour soutenir les futures initiatives de CSA, GDT et de conservation de la biodiversité et pour la reproduction des bonnes pratiques et des expériences du projet.

La mise en œuvre du plan d'action vise à combler les lacunes liées au genre dans les différentes localités d'intervention du projet.

Ainsi, le projet prendra en compte la question du genre en collectant des données socioéconomiques ventilées par genre dans les enquêtes de base, et en adoptant des indicateurs sensibles au genre pour contrôler l'impact spécifique du projet sur les femmes.

Les actions du projet vont contribuer à :

- renforcer la participation des femmes à travers une approche de communication spécifique qui vise spécifiquement les femmes pour s'assurer que les messages les atteignent et que leurs préoccupations et priorités sont entendues et prises en compte ;
- impliquer les femmes à chaque étape de planification et de mise en œuvre locale concernant la localisation et l'identification des pratiques de GDT, l'identification des techniques pour les AGR (dans le cadre des filières) adaptées à elles et répondant à leurs besoins et capacités, et tout aspect susceptible de réduire leur charge quotidienne ;
- impliquer dans la conception, la diffusion et la commercialisation des produits dans les filières,
- développer des programmes de formation ciblant les activités spécifiques des femmes et en encourageant leur implication dans de nouvelles activités telles que le compostage et la collecte de semences
- faciliter leur accès aux facilités de crédit gérées localement pour leurs activités spécifiques.

Des indicateurs sensibles à la dimension de genre seront utilisés afin de révéler les obstacles à la réussite du projet et de plaider en faveur de l'action en soulignant les questions clés, étayées par des statistiques et d'autres preuves.

L'approche d'intégration de la dimension de genre à tous les niveaux sera adoptée afin de contribuer à améliorer la vie des femmes et de leurs familles et ainsi la durabilité environnementale dans le paysage du PONASI.

En résumé, les facteurs influençant le contexte externe de l'approche genre du projet peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous

Tableau 2 : Facteurs influençant l'adoption d'une approche sensible au genre dans le projet (adapté de Tree Aid 2018).

| Facteurs      | Favorable à la sensibilité au genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Défavorable à la sensibilité au genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Politique     | Existence d'une politique nationale de genre (PNG) ; Existence d'un Conseil national pour la promotion du genre ; Existence d'un Conseil régional pour la promotion du genre ; Existence d'un conseil municipal pour la promotion du genre ; Politiques institutionnelles des partenaires techniques et financiers intégrant la prise en compte et la promotion du genre.                                                                                                                                                                                 | Mauvaise application du PNG ; Mauvais fonctionnement des structures déconcentrées chargées de la mise en œuvre de la PNG (conseils régionaux et communaux sur le genre) ; Absence de mécanisme de suivi et d'évaluation des pratiques de genre des partenaires techniques et financiers au niveau local.                                                                                                                                              |
| Économique    | Existence d'un potentiel d'exploitation des ressources forestières (produits forestiers non ligneux, bois de chauffage) ; Engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir le développement des filières forestières ; Possibilités de développer des filières de produits forestiers non ligneux viables ; Existence d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la promotion et la valorisation des PFNL ; Élaboration d'une stratégie nationale de commercialisation de la PFNO et d'un plan d'action (en cours d'élaboration). | Pauvreté monétaire des femmes et faible accès des femmes aux services financiers par manque de garantie ; Faible contrôle des ressources forestières par les femmes ; Un soutien financier insuffisant et instable de la part des partenaires techniques et financiers pour soutenir et améliorer la gestion des ressources forestières en tenant compte de la dimension de genre ; Dégradation et suppression des ressources végétales et fauniques. |
| Socioculturel | Accès des femmes et des hommes aux ressources forestières ; Des hommes et des femmes formés et disponibles pour la protection de l'environnement, le reboisement, la maintenance, l'exploitation des produits forestiers par les femmes pour la décoction, les soins aux enfants et la médecine traditionnelle.                                                                                                                                                                                                                                           | Confusion persistante sur la signification réelle du concept de genre ; Faible représentation des femmes dans les organes de coordination et de gestion des ressources forestières ; Un analphabétisme plus prononcé chez les femmes ; Réinvestissement prioritaire des revenus des femmes dans le ménage pour couvrir les charges sociales (santé, éducation, alimentation, habillement...).                                                         |
| Technologique | Existence de nouvelles technologies de transformation et de conservation respectueuses de l'environnement pouvant être utilisées dans les unités de transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) détenues le plus souvent par des groupes de femmes ;                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Contraintes économiques pour l'accès aux nouvelles technologies de traitement et de développement des PFNL dans les entreprises gérées par des groupes de femmes ; Accès limité des femmes aux TIC en raison de leur niveau d'éducation.                                                                                                                                                                                                              |
| Facteurs      | Favorable à la sensibilité au genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Défavorable à la sensibilité au genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | Faciliter la communication avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Environnemental | <p>Disponibilité des ressources exploitables par les hommes et les femmes dans les zones cibles ;</p> <p>Initiatives de protection des ressources végétales et fauniques observables au niveau communautaire avec l'implication des services de l'État, des hommes et des femmes ;</p> <p>Forte capacité des femmes à se mobiliser pour la protection des ressources forestières ;</p> <p>Forte implication des femmes dans les actions de renforcement des capacités.</p>                                                                  | <p>La pression foncière liée à l'extension des zones agricoles et à la réduction des surfaces dédiées à la production de ressources forestières, y compris les PFNL, qui sont les produits forestiers les plus exploités par les femmes ;</p> <p>Dégradation des ressources floristiques ;</p> <p>Éloignement des sites d'exploitation des ressources forestières des zones d'habitation ;</p> <p>Pression du changement climatique, feux de brousse, coupes abusives.</p> |
| Légal           | <p>Existence de règles traditionnelles de protection des ressources forestières (bois sacré, charte tacite de protection et d'exploitation) ;</p> <p>Politique nationale de genre favorable à l'implication et à la valorisation de la contribution de la femme pour l'exploitation et la gestion équitable des revenus ;</p> <p>Existence d'un cadre législatif favorable : le code de l'environnement, le code forestier, le code minier, la loi sur le foncier rural qui affirme l'égalité d'accès aux ressources environnementales.</p> | <p>Restrictions traditionnelles comme interdictions pour les femmes/filles (contraintes socioculturelles)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

#### 8.4 Budget du plan d'action genre

| N                                                                                                                     | Activité liée au genre                                                                                                                                                             | Cible                                                                  | Quantité | Indicateurs                                                                                                                | Cout /An  |           |      |      |      |      | Observations                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|------|------|------|------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                    |                                                                        |          |                                                                                                                            | An 1      | An 2      | An 3 | An 4 | An 5 | An 6 |                                                                       |
| Composante 1. Cadre pour la gestion intégrée du paysage du PONASI avec un financement durable pour son fonctionnement |                                                                                                                                                                                    |                                                                        |          |                                                                                                                            |           |           |      |      |      |      |                                                                       |
| Produit 1.1 Le "mécanisme de co-gouvernance du paysage de PONASI" est mis à jour, renforcé et mis en œuvre.           |                                                                                                                                                                                    |                                                                        |          |                                                                                                                            |           |           |      |      |      |      |                                                                       |
| 1.                                                                                                                    | Assurer l'intégration des conseils régionaux et communaux pour la promotion du genre dans le mécanisme de co-gouvernance du paysage PONASI par la sensibilisation (produit 1.1.3). | Membres Conseil Régionaux participants au mécanisme de co-gouvernance  | 3        | Nombre de Conseils régionaux sensibilisés sur le mécanisme de Co gouvernance                                               | 6 000 000 | 0         | 0    | 0    | 0    | 0    |                                                                       |
|                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                    | Membres conseils communaux participants au mécanisme de co-gouvernance | 9        | Nombre de Conseils Communaux sensibilisés sur le mécanisme de Co gouvernance                                               | 9 000 000 | 0         | 0    | 0    | 0    | 0    |                                                                       |
| 2.                                                                                                                    | Former les conseils régionaux et communaux à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale de genre (Produit 1.1.3)               | Membres des Conseils Régionaux et Communaux                            | 3        | Nombre de conseils régionaux formés                                                                                        | 0         | 6 000 000 | 0    | 0    | 0    | 0    | Une session par région regroupant les membres des conseils régionaux  |
|                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                    |                                                                        | 9        | Nombre de conseils communaux formés à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique | 0         | 9 000 000 | 0    | 0    | 0    | 0    | Une session par Commune regroupant les membres des conseils Communaux |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                              |   |                                                                                                                |   |           |           |   |   |   |                                                                       |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------|-----------|---|---|---|-----------------------------------------------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                              |   | nationale du genre.                                                                                            |   |           |           |   |   |   |                                                                       |
| 3. | Former les conseils régionaux et communaux en matière de genre et de développement (produit 1.1.3)                                                                                                                                                         | Membres des Conseils Régionaux et Communaux                  | 3 | Nombre de conseils régionaux formés au genre et au développement                                               | 0 | 0         | 6 000 000 | 0 | 0 | 0 | Une session par région regroupant les membres des conseils régionaux  |
|    |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                              | 9 | Nombre de conseils communaux formés sur le genre et le développement                                           | 0 | 0         | 9 000 000 | 0 | 0 | 0 | Une session par Commune regroupant les membres des conseils Communaux |
| 4. | Organiser une formation pour la collecte et l'analyse de données sexospécifiques afin de renforcer la capacité nationale et locale à intégrer les questions de genre dans le processus d'aménagement du territoire pour le paysage PONASI (produit 1.1.3). | Parties prenantes au niveau national et régional et communal | 4 | Nombre de sessions de formation pour la collecte de données sexospécifiques à l'appui des activités du projet. | 0 | 6 000 000 | 0         | 0 | 0 | 0 | 04 sessions formation au niveau National, régional et Communal        |

|    |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                             |    |                                                                                                                                                                                                     |    |    |    |           |    |    |                                                                                                |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|-----------|----|----|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. | Former les conseils régionaux et locaux à l'utilisation des outils ou des matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre dans le projet (produit 1.1.3).                                                    | Conseil Régionaux et Communaux ainsi que les acteurs régionaux et communaux | 3  | Nombre de conseils régionaux formés à l'utilisation d'outils ou de matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre.                                                       | 0  | 0  | 0  | 6 000 000 | 0  | 0  | Une session par région regroupant les membres des conseils régionaux et acteurs locaux         |
|    |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                             | 9  | Nombre de conseils communaux formés à l'utilisation d'outils ou de matrices de réflexion conçus pour prendre en compte la dimension du genre.                                                       | 9  | 0  | 0  | 9 000 000 | 0  | 0  | Une session par Commune regroupant les membres des conseils Communaux et acteurs locaux        |
| 6. | Réaliser une analyse participative sensible au genre de l'utilisation des terres, de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et de l'utilisation des services écosystémiques dans les zones d'intervention du projet. | Communauté , Projet et parties prenantes                                    | 01 | Réalisation d'une étude sur l'analyse de l'utilisation des terres, de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles et des avantages des services écosystémiques dans la zone du projet. | PM | PM | PM | PM        | PM | PM | PM, pris en compte dans l'étude sur élaboration du plan directeur de gestion du paysage PONASI |

|                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |                                                                                                                                                                                                                                     |    |    |    |    |    |    |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|--|
| 7.                                                                                                                                                         | Inclure des données ventilées par genre pour les neuf communes prioritaires dans la base de données de gestion de l'information soutenue par le projet (produit 1.2).                                                                                                                                                                  |  |  | Pourcentage de données ventilées par genre, par sexe, diversité des femmes et des hommes, communauté, niveaux de revenus, statut social, facteurs culturels, régime foncier, ressources naturelles et utilisations des écosystèmes. | PM | PM | PM | PM | PM | PM |  |
| 8.                                                                                                                                                         | Développer des outils sensibles au genre pour la collecte de données sexospécifiques pertinentes sur l'utilisation des terres, la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones d'intervention du projet afin d'informer une analyse sensible au genre (produit 1.2). |  |  | Disponibilité d'outils sensibles au genre pour la collecte de données                                                                                                                                                               | PM | PM | PM | PM | PM | PM |  |
| Produit 1.4 Développement du plan directeur de gestion du paysage de PONASI pour guider la gestion du paysage de PONASI au cours des 15 prochaines années. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |                                                                                                                                                                                                                                     |    |    |    |    |    |    |  |

|    |                                                                                                                                                                    |  |  |                                                                                                                                                                                                                                  |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                          |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9. | Introduire des indicateurs socio-économiques sensibles au genre dans le processus de planification environnementale de l'utilisation des terres (produit 1.4.1).   |  |  | Outil d'aménagement du territoire tenant compte de l'égalité des genres et répondant aux différents besoins et vulnérabilités des femmes et des hommes, avec un mécanisme pour promouvoir leur participation à sa mise en œuvre. | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Veiller à la Pris en compte du genre sur dans l'étude Définition des indicateurs de suivi à long terme de la biodiversité et des services écosystémiques |
| 10 | Inclure des considérations de genre et des indicateurs sensibles au genre dans le plan directeur du paysage de PONASI et les instruments connexes (produit 1.4.1). |  |  | Plan directeur sensible au genre pour le paysage de PONASI prenant en compte les questions Genre et les indicateurs sensibles au Genre                                                                                           | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Veiller à la Pris en compte du genre sur dans l'étude élaboration du plan directeur de gestion du paysage PONASI                                         |
|    |                                                                                                                                                                    |  |  | Nombre de plans de gestion pour les aires protégées prioritaires qui répondent aux besoins des femmes et des                                                                                                                     | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Un (1) plan de gestion des aires protégées tenant compte de la                                                                                           |

|                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                              |                                                      |                |                                                                                                                                                   |    |    |    |    |    |    |                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                              |                                                      |                | hommes, et d'autres groupes socialement vulnérables, et qui comportent des mécanismes pour promouvoir la participation des femmes (produit 2.2.2) |    |    |    |    |    |    | dimension de genre.                                                                                |
| 11                                                                                                                                                                          | Intégrer des espaces de production de PFNL dédiés aux coopératives de femmes dans les sites pilotes (produit 1.4.1).                         | Coopératives de femmes                               | 200 ha         | Superficie des sites dédiés principalement à l'exploitation des PFNL au profit des coopératives de femmes.                                        | PM | PM | PM | PM | PM | PM |                                                                                                    |
| <b>Composante 2. Renforcement du système d'aires protégées PONASI</b>                                                                                                       |                                                                                                                                              |                                                      |                |                                                                                                                                                   |    |    |    |    |    |    |                                                                                                    |
| <b>Produit 2.1 Les capacités institutionnelles et individuelles au sein des agences de l'AP sont renforcées par des interventions ciblées de renforcement des capacités</b> |                                                                                                                                              |                                                      |                |                                                                                                                                                   |    |    |    |    |    |    |                                                                                                    |
| 12                                                                                                                                                                          | Assurer une représentation adéquate des femmes lors de la création des comités de gestion collaborative des aires protégées. (Produit 2.1.1) | Comités de gestion collaborative des aires protégées | 60 % de femmes | Niveau de participation des femmes dans les comités de gestion collaborative                                                                      | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Les comités de gestion existants (ZOVIC, CAF, forêts villageoises) ne tiennent pas compte du genre |

|    |                                                                                                                                                                                                                |                                                                          |   |                                                                                                                                                                                                                                      |    |    |    |           |    |    |                                                                                                                            |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|-----------|----|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 | Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des capacités tenant compte de la dimension de genre (Produit 2.1.3)                                                                     | Femmes et Hommes                                                         | 1 | Existence d'un plan de développement des capacités sensible au genre                                                                                                                                                                 | PM | PM | PM | PM        | PM | PM | Veiller à l'élaboration d'un plan de développement des capacités sensible au genre dans la zone du projet                  |
| 14 | Soutenir l'élaboration d'une stratégie de communication sensible au genre (produit 2.1.2).                                                                                                                     | Communautés et parties prenantes                                         | 1 | Existence d'une stratégie de communication sensible au genre dans la zone du projet.                                                                                                                                                 | PM | PM | PM | PM        | PM | PM | Veiller à la prise en compte du Genre dans le plan de communication du projet                                              |
| 15 | Renforcer les capacités techniques des coopératives de femmes dans la gestion des zones de production de PFNL qui seront délimitées et concédées pour une exploitation et une gestion durable (produit 2.1.2). | Productrices et producteurs dans les coopératives de production des PFNL | 4 | Nombre de sessions de formation réalisées au profit des coopératives sur les techniques de plantation et l'entretien des plantes dans les zones certifiées. Nombre de participants aux sessions de formation des producteurs de PFNL | 0  | 0  | 0  | 5 000 000 | 0  | 0  | 4 sessions sur les Thématiques telles que : techniques de plantation et l'entretien des plantes dans les zones certifiées. |

|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                         |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16                                                                                                                                                                                                                | Impliquer les femmes qui gèrent des restaurants vendant de la viande sauvage dans la lutte contre le braconnage (produit 2.1.2).                                                                                                                                                                                    | Restauratrices/ restaurateurs vendant la viande sauvage | 50% des restaurants ciblés | Nombre de femmes gérant des restaurants qui vendent de la viande sauvage impliquées dans la lutte contre le braconnage (produit 2.1.2)                                                                                                                                                                                          | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Sensibilisation auprès des restauratrices et des services techniques                                                                                                                                                          |
| <b>Produit 2.2 L'efficacité de la gestion des AP gérées par l'État du complexe PONASI - Kabore-Tambi, Nazinga et Sissili, y compris les corridors # 1 et # 2 est renforcée par une série d'appuis techniques.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                         |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                                                                                               |
| 17                                                                                                                                                                                                                | Inclure les considérations de genre dans les modèles de plans de gestion et d'accords de gestion collaborative, afin de s'assurer que les considérations de genre seront intégrées dans les plans de gestion des aires protégées et surtout dans les accords de gestion collaborative des villages (produit 2.2.2). |                                                         | 1                          | Nombre de plans de gestion d'aires protégées et d'accords de gestion collaborative de villages qui répondent aux besoins des femmes et d'autres groupes socialement vulnérables et qui comportent des mécanismes visant à promouvoir la participation des femmes ainsi que l'utilisation durable et la conservation des forêts. | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Absence de modèle pour les plans de gestion des aires protégées et pour les accords de gestion collaborative des villages, veiller à la Prise en compte du genre dans l'étude sur élaboration du plan directeur de gestion du |

|                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                               |   |                                                                    |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                               |   |                                                                    |    |    |    |    |    |    | paysage<br>PONASI                                                                                                                                                                                      |
| 18                                                                                                                                      | Identifier et développer des indicateurs de genre pour suivre la participation des femmes dans l'aménagement et la mise en œuvre des plans de gestion pour les AP de Nazinga, PNKT et Sissili, les corridors #1 et #2, et pour les ZOVIC ainsi que pour le suivi de l'impact sur les femmes(Produit 2.2.2) | Trois (3) pour les AP d'État (Ranch de gibier du Nazinga, Forêt Classée de la de Kaboré Tambi | 1 | Nombre de plans de gestion avec des Indicateurs sensibles au genre | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Veiller à la prise en compte de l'identification des indicateurs Genre dans l'étude sur les plans de gestion et au moins 50% des accords de gestion collaborative des villages sont sensibles au genre |
| <b>Composante 3. Gestion durable des terres et des ressources et diversification des moyens de subsistance</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                               |   |                                                                    |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Produit 3.1 Des pratiques de gestion durable des terres (GDT) sont mises en œuvre par les communautés dans le paysage de PONASI.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                               |   |                                                                    |    |    |    |    |    |    |                                                                                                                                                                                                        |
| 20                                                                                                                                      | Plaidoyer pour une meilleure                                                                                                                                                                                                                                                                               | Leaders coutumiers,                                                                           |   | Taux de femmes bénéficiaires de                                    | PM | PM | PM | PM | PM | PM | 40 % des femmes ont                                                                                                                                                                                    |

|    |                                                                                                                                                                                                             |                                            |  |                                                                                                                        |    |           |    |           |    |    |                                                                                                                     |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|----|-----------|----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | représentation des femmes bénéficiaires dans les sites aménagés pour la production agricole (produit 3.1.3)                                                                                                 | religieux et administratifs et communautés |  | parcelles de production dans les sites aménagés (50% des bénéficiaires sont des femmes)                                |    |           |    |           |    |    | eu accès aux bas-fonds aménagés% dans le Centre Sud ; 27,8% et 35 dans le Centre Ouest en 2016 dans le Centre-Est ; |
| 21 | Assurer une formation et une sensibilisation dans des communautés propices à la participation des femmes (produit 3.1.3).                                                                                   | Femmes, Enfants                            |  | Pourcentage d'événements de formation dans les communautés où une aide à la garde d'enfants est fournie si nécessaire. | .0 | 5 000 000 | 0  | 5 000 000 | 0  | 0  | Au moins 50 % de la formation se déroule dans des Communautés avec une aide à la garde d'enfants si nécessaire      |
| 22 | Adopter une approche sexo-transformatrice pour réduire la charge de travail des femmes, leur permettant de participer efficacement au projet, comme l'accès aux semences améliorées et au petit matériel de | Femmes, Hommes, communautés                |  | Pourcentage de femmes déclarant être soulagées dans leurs tâches ménagères et leurs travaux de terrain.                | PM | PM        | PM | PM        | PM | PM | Plus de 75 % des femmes déclarent consacrer moins de temps aux tâches de collecte de bois de chauffe et d'eau.      |

|                                                                                                                              |                                                                                                                              |                         |     |                                                                                                                                           |    |    |    |          |    |    |                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----------|----|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                              | production pour alléger leur travail dans leur propre champ (produit 3.1).                                                   |                         |     |                                                                                                                                           |    |    |    |          |    |    |                                                                                                           |
| 23                                                                                                                           | Assurer la participation des femmes aux activités de démonstration dans le cadre de l'appui aux producteurs (produit 3.1.3). | Femmes et jeunes filles | 200 | Nombre de femmes bénéficiant chaque année d'activités de démonstration et de la fourniture de variétés de cultures résistantes au climat. | PM | PM | PM | PM       | PM | PM | Suivi de la prise en compte des femmes dans les sessions de formations sur PFNL et la GDT                 |
| <b>Produit 3.2 La gestion des ressources naturelles dans les forêts et les zones pastorales communautaires est améliorée</b> |                                                                                                                              |                         |     |                                                                                                                                           |    |    |    |          |    |    |                                                                                                           |
| 24                                                                                                                           | Capitaliser et vulgariser le savoir-faire des femmes en matière de gestion des ressources environnementales.                 | Femmes et jeunes filles | 1   | Existence d'un recueil du savoir-faire des femmes en matière de gestion des ressources environnementales.                                 | PM | PM | PM | 3 000000 | PM | PM | Veiller à élaborer un recueil du savoir-faire des femmes dans la gestion des Ressources Environnementales |
| <b>Produit 3.3 Des entreprises locales durables de transformation des produits forestiers sont créées.</b>                   |                                                                                                                              |                         |     |                                                                                                                                           |    |    |    |          |    |    |                                                                                                           |

|    |                                                                                                                                                         |                  |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |           |    |           |    |    |                                                                                                          |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|----|-----------|----|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25 | Soutenir la création de 04 coopératives de femmes ou à prédominance féminine pour l'exploitation des filières des PFNL (produit 3.3).                   | Les coopératives | 04     | Existence d'une (1) coopérative de production de jus de liane goïne dans la commune de Nobéré, d'une (1) coopérative de production de miel dans l'aire paysagère de PONASI, et de deux (2) coopératives de production de beurre de karité dans les communes de Guiaro et Zabré-Zoaga, et proportion de femmes membres de ces coopératives. | PM | PM        | PM | PM        | PM | PM | Faire l'état de lieux des Coopératives et groupements de femmes organisées et existent dans les communes |
| 26 | Appuyer la certification biologique et équitable des espaces de production et des produits du karité gérés par les coopératives de femmes (Produit 3.3) |                  | 200 ha | Superficie des sites de production de karité ayant une certification biologique et de commerce équitable                                                                                                                                                                                                                                   | 0  | 5 000 000 | 0  | 0         | 0  | 0  |                                                                                                          |
| 27 | Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales                                                                                                 |                  | 300    | Nature de la formation technique fournie                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 0  | 6 000 000 | 0  | 6 000 000 | 0  | 0  | Au moins 75% des bénéficiaire                                                                            |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                      |    |                                                               |    |    |    |    |    |    |                                                                                      |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|--------------------------------------------------------------------------------------|
|      | des femmes bénéficiaires par une formation adaptée aux femmes et répondant à leurs aspirations et à leurs besoins, selon le cas pratiques de collecte des fruits, prévention des effets néfastes sur l'environnement ; bonnes pratiques pour réduire les pertes après récolte et stockage ; techniques de transformation ; aspects sanitaires, normes de qualité et d'hygiène ; filières équitables, épargne et gestion des microentreprises (produit 3.3.4). | Femmes et jeunes filles              |    | Nombre de bénéficiaires<br><br>Nombre de session de formation |    |    |    |    |    |    | s maîtrisent la formation dis pensée. Au moins 90% des bénéficiaire s ont été formés |
| 28 . | Veiller à ce que la mise en place d'unités de production (bâtiments et équipements) (produit 3.3.6) soit adaptée aux femmes qui les utiliseront et tienne compte de leurs besoins.                                                                                                                                                                                                                                                                            | Femmes, jeunes filles et communautés | 04 | Nombre d'unités de production installées                      | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Suivi supervision de la mise en place et du fonctionnement des unités de production  |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                      |     |                                                                                                                                                                                                                          |    |           |           |           |    |    |                                                                                                   |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|-----------|-----------|----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 29 | S'assurer que le partenariat avec une institution de microfinance dans la région PONASI ne soit pas discriminatoire envers les femmes afin de faire en sorte que les produits et services financiers soient adaptés aux besoins des femmes dans les unités de production et les entreprises de transformation (produit 3.3.6). | Femmes, jeunes filles et communautés | 01  | Existence d'un partenariat avec une institution de microfinance offrant des produits et services financiers innovants adaptés aux besoins des femmes dans les unités de Production et les entreprises de transformation. | PM | PM        | PM        | PM        | PM | PM | Suivi supervision de l'appui des microfinances aux femmes et jeunes filles.                       |
| 30 | Fournir une formation aux hommes et aux femmes en matière de microcrédit et de développement de microentreprises (produit 3.3.4)                                                                                                                                                                                               | Femmes                               | 75% | Pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation                                                                                                                                                                        | 0  | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 0  | 0  |                                                                                                   |
| 31 | Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie de communication sensible au genre liée à la commercialisation des différents produits de jus de liane de goïne, de miel de qualité, de beurre de karité et soutenir la                                                                                                              | Une étude                            | 04  | Existence d'une stratégie de communication sensible au genre en relation avec la commercialisation des différents produits de jus de liane de goïne, de miel de qualité, de                                              | PM | PM        | PM        | PM        | PM | PM | Veiller à la prise en compte du genre dans la stratégie de communication sensible au genre liée à |

|    |                                                                                                                                                                                                                        |                                      |                                 |                                                                                                                                                                                                   |   |           |           |   |   |   |                                                                                |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------|-----------|---|---|---|--------------------------------------------------------------------------------|
|    | participation des coopératives aux foires et autres événements nationaux de promotion des PFNL (produit 3.3.4).                                                                                                        |                                      |                                 | beurre de karité, qui met en avant la participation des femmes dans ces secteurs. Nombre de coopératives de femmes participant à des foires et autres événements nationaux de promotion des PFNL. |   |           |           |   |   |   | la commercialisation des PFNL                                                  |
| 32 | Réaliser une étude de marché et élaborer un plan d'action pour s'assurer que les femmes ont accès à des incitations pour promouvoir des pratiques forestières durables, y compris la collecte de PFNL (produit 3.3.7). | Femmes, jeunes filles et communautés | Au moins 40 % des bénéficiaires | Proportion de femmes ayant accès au microcrédit et aux marchés                                                                                                                                    | 0 | 5 000 000 | 0         | 0 | 0 | 0 | Veiller à la réalisation de l'étude de marché et du plan d'action              |
| 33 | Fournir une formation aux hommes et aux femmes en matière de microcrédit et de développement de microentreprises (produit 3.3.4)                                                                                       | Hommes et femmes                     | Au moins 75%                    | Pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation                                                                                                                                                 | 0 | 0         | 3 000 000 | 0 | 0 | 0 | La session de formation sera réalisée dans une région d'intervention du projet |

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                           |    |                                                                                                                                                                   |    |    |    |    |    |    |                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 34                                                                                                                                                   | Renforcement des capacités et soutien aux petites entreprises de transformation des PFNL et d'écotourisme appartenant à des femmes, qui reçoivent une assistance technique pour la production, l'étiquetage et la commercialisation (produit 3.3.4). | Entreprises appartenant à de femmes                                       | 4  | Nombre de petites entreprises de traitement des PFNL et d'écotourisme appartenant à des femmes et bénéficiant d'une assistance technique.                         | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Appui technique et en matériaux petites entreprise organisées dans les régions d'intervention du projet |
| <b>Produit 3.4 Renforcement des capacités pour un meilleur partage des bénéfices du tourisme avec les communautés locales dans le paysage PONASI</b> |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                           |    |                                                                                                                                                                   |    |    |    |    |    |    |                                                                                                         |
| 35                                                                                                                                                   | Établir une stratégie de développement du tourisme durable sensible au genre pour le paysage PONASI (produit 3.4.1)                                                                                                                                  | Direction en charge du Tourisme et les communauté (homme, femme, leaders) | 01 | Existence d'une stratégie de développement du tourisme durable sensible au genre pour le paysage PONASI.                                                          | PM | PM | PM | PM | PM | PM | Veiller à la définition d'une stratégie du tourisme sensible au Genre                                   |
| 36                                                                                                                                                   | Développer un programme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie qui tienne compte de la dimension de genre (produit 3.4.3).                                                                     | Direction en charge du Tourisme et les communauté (homme, femme, leaders) | 1  | Existence d'un programme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie qui tienne compte de la dimension de genre. | PM | PM | PM | PM | PM | PM |                                                                                                         |

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                           |                              |                                                                                                                                       |    |    |            |            |            |    |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|------------|------------|------------|----|---|
| 37                                                                                                             | Des subventions sont allouées aux petites et microentreprises liées au tourisme et appartenant à des femmes (produit 3.4.4).                                                                                                                                                 | Petites et microentreprises liées au tourisme et appartenant à des femmes | 75%                          | Proportion de bénéficiaires de subventions qui sont des femmes                                                                        | 0  | 0  | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 0  | 0 |
| 38                                                                                                             | Veiller à ce que la sélection des participants à la formation en tourisme comprenne des femmes (produit 3.4.3).                                                                                                                                                              | Femmes et hommes                                                          | 70% des bénéficiaires femmes | Pourcentage de participation des femmes à toutes les formations                                                                       | PM | PM | PM         | PM         | PM         | PM |   |
| <b>Composante 4 : intégration de la dimension de genre et gestion des connaissances et de l'apprentissage.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                           |                              |                                                                                                                                       |    |    |            |            |            |    |   |
| Produit 4.1 Plan d'action genre mis en œuvre, suivi et évalué                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                           |                              |                                                                                                                                       |    |    |            |            |            |    |   |
| 39                                                                                                             | Intégrer les expériences des femmes dans des produits de connaissance qui incorporeront des initiatives de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités, pour un apprentissage continu des institutions et du secteur privé et la mise en œuvre d'activités. |                                                                           | 100%                         | Pourcentage de produits de connaissance reflétant la représentation des femmes et les enseignements tirés de l'expérience des femmes. | PM | PM | PM         | PM         | PM         | PM |   |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                              |                                                       |                                                                                                                                                                                  |           |           |           |           |           |    |                                                                                         |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 40 | Établir un système de suivi pour tirer des leçons des interventions de GDT, de CSA et de conservation de la biodiversité, y compris des indicateurs basés sur le genre.                                                                            | Femmes, hommes, communautés et parties prenantes                             |                                                       | Système de suivi pour tirer des enseignements des interventions de GDT, de CSA et de conservation de la biodiversité.                                                            | PM        | PM        | PM        | PM        | PM        | PM | A travers les activités de suivi terrain                                                |
| 41 | Élaborer du matériel pour documenter les expériences des femmes et sensibiliser le public aux besoins et attentes des femmes en matière de GDT, de conservation de la biodiversité et de CSA (produit 4.1).                                        | Femmes, hommes, communautés et parties prenantes                             | Au moins 80 % de l'ensemble du matériel de formation, | Pourcentage de documents et de programmes de formation et de sensibilisation du public produits qui incluent les expériences des femmes et des informations ventilées par genre. | 6 000 000 | 0         | 0         | 0         | 0         | 0  | En collaboration avec les services techniques, les parties prenantes et les communautés |
| 42 | Fournir une formation de sensibilisation à l'égalité des genres aux principales parties prenantes du projet, y compris les autorités régionales et communales et les parties prenantes au niveau local pour l'intégration de la dimension de genre | Autorités régionales et communales et les parties prenantes au niveau local. | 12                                                    | Niveau de compréhension des questions de genre parmi les autorités régionales et communales et les parties prenantes au niveau local.                                            | 0         | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 0  | Une session par région et par commune d'intervention                                    |

|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                               |                  |  |                                                                           |    |    |    |    |    |    |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--|---------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|--|
|                                                                                                                                                                      | dans le projet<br>(produit 4.1).                                                                                                                                                              |                  |  |                                                                           |    |    |    |    |    |    |  |
| <b>Résultat 4.2 : Les connaissances techniques et les leçons tirées des expériences du projet sont compilées, évaluées et traduites en produits de connaissance.</b> |                                                                                                                                                                                               |                  |  |                                                                           |    |    |    |    |    |    |  |
| 43                                                                                                                                                                   | Suivre les indicateurs dans le cadre des résultats du projet, y compris les données des indicateurs liés au genre, ventilées pour les hommes et les femmes (produit 4.2).                     |                  |  | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | PM | PM | PM | PM | PM | PM |  |
| 44                                                                                                                                                                   | Veiller à ce qu'une représentation proportionnelle des femmes parmi les personnes interrogées soit incluse dans les enquêtes du projet et dans les données de base recueillies (produit 4.2). | Cibles du projet |  | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | PM | PM | PM | PM | PM | PM |  |
| 45                                                                                                                                                                   | Établir, lors des évaluations à mi-parcours et finales et des autres activités de suivi et d'évaluation, des espaces différenciés de concertation et de dialogue, uniquement                  | Femmes, hommes   |  | Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation | PM | PM | PM | PM | PM | PM |  |

|                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                             |  |  |                                                                                                    |                   |                   |                   |                   |                   |                   |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
|                                                                                                                                                       | avec des référents féminins d'une part et des référents masculins d'autre part (produit 4.2).                                                               |  |  |                                                                                                    |                   |                   |                   |                   |                   |                   |  |
| <b>Produit 4.3. Les enseignements sont diffusés par le biais du plan de communication du projet afin de permettre leur adoption à grande échelle.</b> |                                                                                                                                                             |  |  |                                                                                                    |                   |                   |                   |                   |                   |                   |  |
| 46 .                                                                                                                                                  | Veiller à ce que les documents produits encouragent l'utilisation d'un langage inclusif et non sexiste et que les femmes soient représentées (produit 4.3). |  |  | Pourcentage de documents produits utilisant un langage inclusif avec des représentations de femmes | PM                | PM                | PM                | PM                | PM                | PM                |  |
|                                                                                                                                                       | <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                |  |  |                                                                                                    | <b>21 000 000</b> | <b>48 000 000</b> | <b>34 000 000</b> | <b>32 000 000</b> | <b>13 000 000</b> | <b>18 000 000</b> |  |

**Budget total du présent plan d'action s'élève à la somme de cent soixante-six millions (166 000 000) Francs CFA**

### 8.4.1 Répartition du budget par composante

|    | COMPOSANTES                                                                                                           | BUDGET PREVU       | COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Composante 1. Cadre pour la gestion intégrée du paysage du PONASI avec un financement durable pour son fonctionnement | 66 000 000         | <p><b>Toutes les composantes</b> du projet sont concernées par les questions de Genre.</p> <p>On note que la composante 1 et 3 sont celles qui regroupent l'essentielle des ressources financières. Les activités diverses programmées des renforcements de compétences des cibles, de conception de supports de sensibilisation.</p> |
| 02 | Composante 2. Renforcement du système d'aires protégées PONASI                                                        | 5 000 000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 03 | Composante 3. Gestion durable des terres et des ressources et diversification des moyens de subsistance               | 77 000 000         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 04 | Composante 4 : intégration de la dimension de genre et gestion des connaissances et de l'apprentissage.               | 18 000 000         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|    | <b>TOTAL</b>                                                                                                          | <b>166 000 000</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### CONCLUSION

A l'instar des systèmes sociaux qui caractérisent les sociétés Burkinabès en général, la répartition traditionnelle des rôles de genre est à l'origine des comportements différenciés selon le genre dans les activités de production (activités de transformation et de commercialisation) dans l'espace paysager du complexe PONASI. Les systèmes de production sont dominés et dictés par un système patriarcal prédominant où les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs ou comme une simple main-d'œuvre non rémunérée et ne participent pas à la prise de décision.

La préservation de la diversité biologique est l'un des défis les plus importants de ce siècle au regard des changements climatiques, de l'accroissement de la population et de l'augmentation exponentielle de la pauvreté. Parmi les conséquences de ces fléaux, figure en grande partie la dégradation continue des ressources forestières. Cette situation renforce, perpétue et augmente les inégalités entre les genres, rendant ainsi les situations de crise encore plus difficiles à vivre pour les femmes. Dans le même temps, les contributions potentielles des femmes à l'effort de réduction des risques de catastrophes sont souvent omises et leur rôle de leadership dans le renforcement de la résilience de la communauté face aux catastrophes fréquemment négligé.

Dans le paysage du PONASI, les inégalités et les disparités entre les genres contribuent à la faiblesse structurelle de l'économie et à la féminisation de la pauvreté. Les femmes, principales actrices de l'exploitation et de la gestion des ressources forestières, ne tirent actuellement pas de bénéfices significatifs des ressources exploitées. Ainsi, le projet visera à améliorer l'accessibilité des femmes aux facteurs de production, à l'information, et à contribuer au développement de filières qui leur seront profitables, afin de faciliter leur contribution à la gestion des aires protégées et à la conservation de la biodiversité dans la zone du projet.

# ANNEXES

## 1. Glossaire

Analyse selon le genre : Examen critique d'un problème ou d'une situation afin d'identifier les différences dans les rôles, les activités, les besoins, les droits, les opportunités, le pouvoir de décision, l'accès et la gestion des ressources, le taux de participation entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons ; par rapport aux rôles qui leur sont assignés en raison de leur sexe ;

**Aire protégée** : Une aire protégée est généralement définie comme un espace dans lequel l'occupation humaine, ou du moins l'exploitation des ressources, est limitée. Cette définition a été généralement acceptée dans les cadres régionaux et mondiaux et a été proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans sa catégorisation des aires protégées. Une aire protégée est définie comme suit : « Une zone géographique clairement définie, reconnue, consignée et gérée par tout moyen efficace, légal ou autre, pour assurer la conservation à long terme de la nature, ainsi que des services et valeurs écosystémiques qui lui sont associés. » Sources: UNEP-WCMC About Protected Areas, Dudley, N. (ed.) Guidelines for Applying Protected Areas Management Categories (IUCN, Suisse, 2008)

**Autonomisation** : Processus par lequel les hommes et les femmes prennent contrôle de leur vie, définissent leurs propres priorités, acquièrent leurs propres compétences, gagnent en assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie.

Audits de l'égalité des sexes : analyse par sexe et outils d'évaluation à l'échelle institutionnelle qui aident à déterminer la mesure dans laquelle l'égalité des sexes est intégrée dans les institutions, les politiques ou les programmes ;

Données désagrégées par sexe : Données collectées et présentées séparément par sexe masculin et féminin pour des analyses comparatives des avantages et inégalités.

**Égalité des sexes** : égalité de droits, de responsabilités et de chances entre les femmes et les hommes, les garçons et les filles. L'égalité des sexes suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, tout en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une question qui ne concerne que les femmes, mais une question qui doit engager pleinement les hommes et les femmes.

**Équité des sexes** : traitement équitable des hommes et des femmes, des garçons et des filles. Il s'agit d'un traitement différencié qui reste juste et qui s'attaque de manière positive aux préjugés et préjudices dus aux rôles sexospécifiques, à des normes ou aux différences entre les sexes. C'est un traitement juste et équitable des deux sexes qui tient compte des besoins différents des hommes et des femmes, des barrières culturelles et des discriminations (passées) à l'égard d'un groupe spécifique.

**Résultats soucieux de l'égalité des sexes** : changements qui répondent aux inégalités dans les conditions de vie des hommes et des femmes dans un contexte social donné, et visent à remédier à ces inégalités ;

**Spécifique au genre ou sexospécifique** : prend en considération les normes, les rôles et les relations entre les femmes et les hommes et comment cela affecte l'accès aux ressources et leur contrôle, et prend en considération les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Cible intentionnellement et profite à un groupe spécifique de femmes ou d'hommes pour atteindre certains objectifs de politique ou de programme ou pour répondre à certains besoins.

**Vulnérabilité** : Les groupes considérés comme vulnérables dans le cadre du Projet PONASI sont les femmes, les jeunes, les personnes dont l'activité peut être négativement affectée par la mise en œuvre des activités

## 2. Principes directeurs

Dans la mise en œuvre du PONASI, huit (8) principes seront d'application :

- ✓ Le principe d'équité et de solidarité sociale : Les actions du projet seront menées dans la recherche d'équité et de solidarité sociale, notamment envers les ménages ou personnes vulnérables dans le déroulement des bonnes pratiques identifiées.
- ✓ Le principe d'équité homme-femme : Les actions de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme intégreront la problématique d'équité et de l'égalité entre hommes et femmes qui interroge les rapports hommes-femmes et valorise le potentiel des femmes dans le processus de développement durable.
- ✓ Le principe de la prévention : Un screening sera préalable à la mise en œuvre de toute action sur le terrain afin d'identifier, réduire ou éliminer assez tôt toutes atteintes éventuelles à l'environnement ou autres biens et services socio-culturels. Dans la même logique, le PONASI place au cœur des priorités, la prise en compte des détenteurs de droits fonciers, les personnes et les ménages très vulnérables.
- ✓ Le principe de précaution : Des mesures encadreront l'exécution des activités susceptible d'engendrer des conséquences, même si celles-ci sont inconnues ou même lorsque leurs survenances sont incertaines.
- ✓ Le Principe d'information et de participation du public : Tenant compte des impératifs liés, les autorités publiques aidées par les services techniques faciliteront l'accès des populations rurales aux informations fondant la décision et l'organisation de leur process de production de même que la participation des groupes et populations concernés aux processus décisionnels.

- ✓ Le Principe de partenariat : Tenant compte du caractère multisectoriel, des problématiques liées à l'utilisation des terres, le PONASI recherchera les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs (rices), en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience dans l'amélioration durable de la gestion du PONASI.
- ✓ Le Principe de redevabilité (ou d'imputabilité) : La chaîne des acteurs (rices) du programme sera sous l'obligation d'assumer la responsabilité, les conséquences des actions qui leurs sont imputables dans la conduite des activités. A cet effet, chaque acteur (rice) rendra compte régulièrement aux personnes ou institutions compétentes.
- ✓ Le Principe de subsidiarité : Ce principe guidera le programme dans ses partenariats opérationnels afin que les pouvoirs et les responsabilités dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le contrôle des actions de développement soient conférées aux acteurs (rices) compétents localement. Ainsi, une répartition adéquate des centres de décision sera recherchée, notamment entre les Collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, le Secteur privé et les Organisations de la société civile en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des exploitants (es) concernés (es).

### **3. INDICATEURS GENRE**

- Nombre de conseils régionaux de promotion du genre participant au mécanisme de Co gouvernance du paysage PONASI
- Nombre de conseils communaux formés à la maîtrise du concept de genre et à leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale du genre.
- Nombre de conseils régionaux et communaux formés au genre et au développement
- Pourcentage de données ventilées par genre, par sage, diversité des femmes et des hommes, communauté, niveaux de revenus, statut social, facteurs culturels, régime foncier, ressources naturelles et utilisations des écosystèmes.
- Disponibilité d'outils sensibles au genre pour la collecte de données
- Niveau de participation des femmes dans les comités de gestion collaborative
- Existence d'un plan de développement des capacités sensible au genre
- Nombre de sessions de formation réalisées au profit des coopératives sur les techniques de plantation et l'entretien des plantes dans les zones certifiées.
- Taux de femmes bénéficiaires de parcelles de production dans les sites aménagés
- Pourcentage de femmes déclarant être soulagées dans leurs tâches ménagères et leurs travaux de terrain.
- Existence d'un recueil du savoir-faire des femmes en matière de gestion des ressources environnementales
- Existence d'une (1) coopérative de production de jus de liane goïne dans la commune de Nobéré, d'une coopérative de production de miel dans l'aire paysagère de PONASI,

et de deux (2) coopératives de production de beurre de karité dans les communes de Guiaro et Zabré-Zoaga, et proportion de femmes membres de ces coopératives.

- Nombre d'unités de production installées
- Existence d'un partenariat avec une institution de microfinance offrant des produits et services financiers innovants adaptés aux besoins des femmes dans les unités de Production et les entreprises de transformation.
- Proportion de femmes ayant accès au microcrédit et aux marchés
- Nombre de coopératives de femmes participant à des foires et autres événements nationaux de promotion des PFNL.
- Nombre de petites entreprises de traitement des PFNL et d'écotourisme appartenant à des femmes et bénéficiant d'une assistance technique
- Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation Niveau de participation des femmes aux activités de suivi et d'évaluation
- Pourcentage de documents produits utilisant un langage inclusif avec des représentations de femmes
- Pourcentage de documents et de programmes de formation et de sensibilisation du public produits qui incluent les expériences des femmes et des informations ventilées par genre

